

Roissy Pays de France

Communauté
d'Agglomération

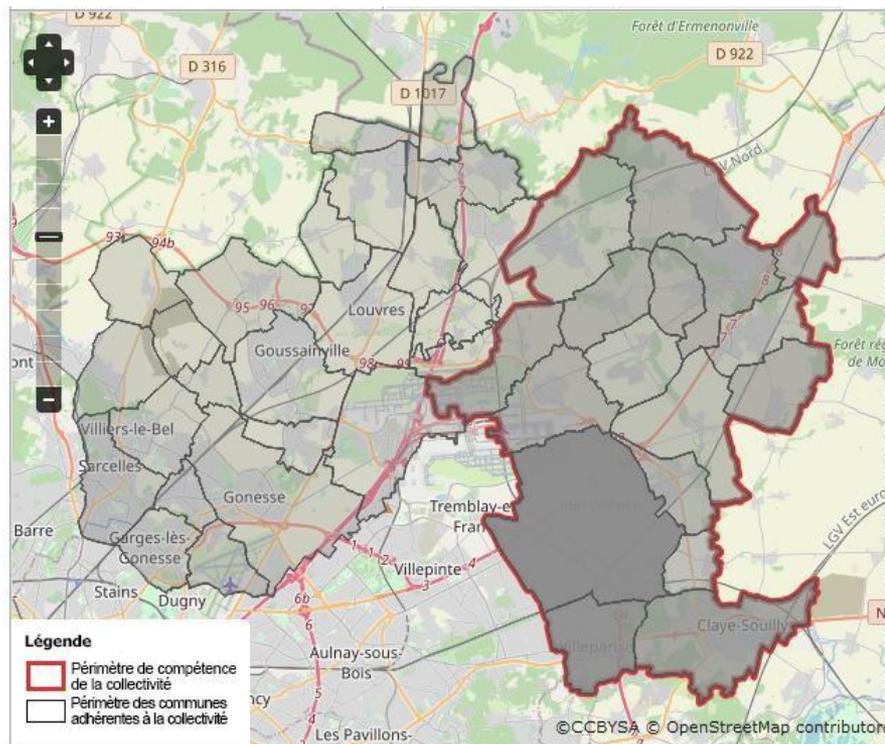
Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement

Année 2021

CARE	Compte Annuel de Résultat d'Exploitation
CEP	Compte d'Exploitation Prévisionnel
CET	Contribution Economique Territorial
ETP	Equivalent Temps Plein
GER	Gros Entretien et Renouvellement
RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
VNC	Valeur Nette Comptable

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par le Président au conseil communautaire du rapport annuel sur le prix et sur la qualité du service public d'assainissement (art.L-2224-5).
- ✓ Ce rapport a été établi conformément aux dispositions notamment du décret 95-635 du 6 mai 1995 et de l'arrêté du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 3 décembre 2013) relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- ✓ Ce rapport vise à rendre compte de :
 - La consistance et la performance du service rendu;
 - Les aspects financiers de la gestion du service;
 - La conformité du service à la réglementation.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



- ✓ Situées sur deux départements (Val-d'Oise et Seine-et-Marne), les 42 communes de Roissy Pays de France représentent 354 451 habitants sur 342 km². Elles comportent des contrastes forts, tant sur des aspects démographiques que d'urbanisation : une grande concentration d'activités autour de l'aéroport et de grands territoires agricoles au nord et à l'est et une forte urbanisation au sud du territoire
- ✓ La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) gère l'assainissement des 17 communes de Seine et Marne : Claye-Souilly, Compans, Dammartin-en-Goële, Gressy, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Longperrier, Mauregard, Mitry-Mory, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Villeparisis ».
- ✓ Le présent RPQS concerne ces 17 communes

Niveau de gestion du service

Le service est géré par la communauté d'agglomération pour les communes situées en Seine et Marne

Nom de la collectivité

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Caractéristiques

Type de Collectivité : EPCI

Compétences liées au service

Collecte et traitement des eaux usées
Gestion clientèle

CADRE CONTRACTUEL

	Mode de gestion	Exploitant		
CA ROISSY PAYS DE FRANCE /CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE Commune de Gressy	DSP	SAUR	01/01/2012	31/12/2023
CA ROISSY PAYS DE FRANCE Commune de Compans	DSP	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU (VEOLIA)	01/05/2011	30/04/2023
CA ROISSY PAYS DE FRANCE Commune de Claye-Souilly	DSP	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU (VEOLIA)	06/01/2017	31/12/2026
CA ROISSY PAYS DE FRANCE Commune de Mitry Mory (traitement)	DSP	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU (VEOLIA)	01/01/2014	31/12/2023
CA ROISSY PAYS DE FRANCE Secteur RURAL : Dammartin-en-Goële, Longperrier, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin + à partir du 1er juillet 2021 : Juilly, Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres + à partir du 1er mai 2023 : Compans + à partir du 1er janvier 2024 : Gressy	DSP	SUEZ	01/07/2020	30/06/2028
CA ROISSY PAYS DE FRANCE Secteur URBAIN : Claye Souilly (traitement quartier bois fleuri) / Mitry Mory (quartier le neuf) / Villeparisis + à partir du 1er janvier 2024 : Mitry Mory (station)	DSP	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTRIBUTION D'EAU (VEOLIA)	01/07/2020	30/06/2028

I) CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Commune de Claye-
Souilly

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant** : La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la commune Claye-Souilly
- **Délégataire** : Société Française de Distribution d'Eau (VEOLIA)

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Service public d'assainissement	06/01/2017	31/12/2026
Avenant 1 : 01/10/2017	Avenant de transfert	

MISSIONS REALISEES

Les principales missions confiées à l'exploitant se résument comme suit :

- ✓ La gestion des systèmes d'assainissement
- ✓ L'exploitation de l'ensemble des ouvrages
- ✓ L'exploitation de la STEP et des PR
- ✓ La conduite des relations avec les usagers
- ✓ La facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité des redevances
- ✓ La fourniture à la collectivité d'informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ 2-3 juin 2021 : Inondations à différents endroits (allée des Soupirs, rue de Charny, rue de Souilly...)
- ✓ Pollution du ru Mozart les 18 et 21 avril, dû à l'obstruction de la canalisation d'eaux usées juste en amont du PR Montherlant. L'écoulement des eaux usées se faisait au niveau de la canalisation qui passe dans le ru. Celle-ci a été désobstruée et un pompage de la pollution ainsi qu'un nettoyage du ru a été réalisé. Ce point est traité systématiquement depuis.
- ✓ Remplacement du tampon avec réfection de l'enrobé à chaud au 3bis rue de l'Eglise, car les riverains se plaignaient de ressentir des vibrations dans les murs lors du passage des bus, contrôle de l'étanchéité du regard et inspection de la canalisation à la mini caméra
- ✓ Réparation du refoulement du poste Planète Oxygène le 23 décembre
- ✓ Manque de surface sur le périmètre actuel pour épandre les boues des stations conformément à la filière prévue dans l'arrêté préfectoral. En 2021 Veolia a lancé une étude pour modifier le périmètre d'épandage afin de continuer la filière en épandage

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

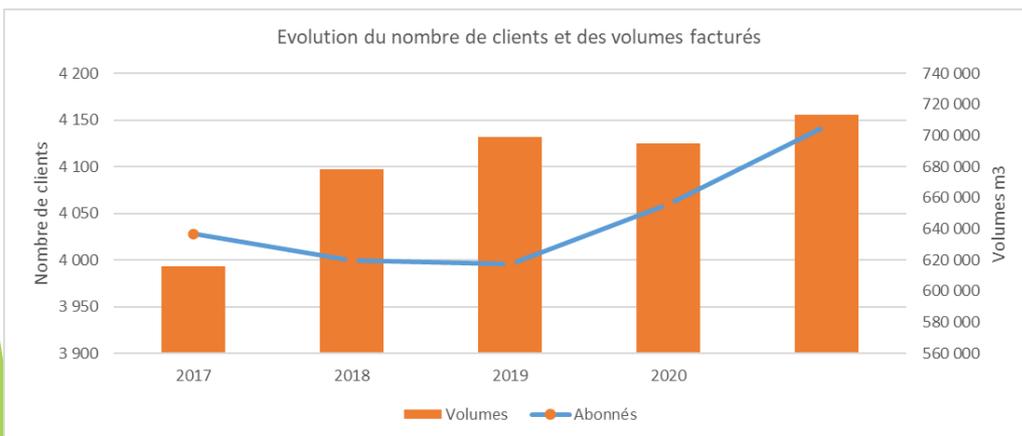
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonnier domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 10 540 habitants**

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

Le tableau ci-dessous récapitule les données pour la commune de la CARPF:

	Abonnés						Volumes					Volumes / A
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2	
Claye Souilly	4 028	4 000	3 996	4 060	4 144	2,07						
Total	4											



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

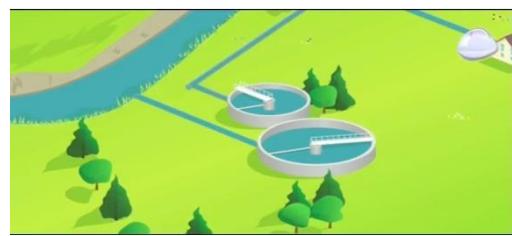
Le nombre d'abonnés (4 144 abonnés) a augmenté en 2021 de 2,07%. Les volumes assujettis (713 596 m³) ont également augmenté de 2,67% par rapport à 2020.

Le volume assujetti par abonné est de **172 m³/an en 2021**.



87 705ml

*Dont 42 707 ml Eaux Usées
Dont 7 895 ml Unitaires
Dont 37 103ml Eaux pluviales*



**2 STEP : capacité totale
: 19 317 EH**



2 386 Regards



3 745 Branchements



15 Postes de Refoulement



6 DO et 10 bassins EP



923 Grilles/avaloirs

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations					
Canalisations eaux usées (ml)	42 165	42 840	42 703	42 707	0,01%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	37 783	38 458	38 321	38 325	0,01%
<i>dont refoulement (ml)</i>	4 382	4 382	4 382	4 382	0,00%
Canalisations Unitaires(ml)	7 896	7 896	7 896	7 895	-0,01%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	7 896	7 896	7 897	7 897	0,00%
Canalisations Eaux pluviales(ml)	36 029	37 022	37 022	37 103	0,22%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	36 029	37 022	37 022	37 103	0,22%
<i>dont refoulement (ml)</i>					
Total	86 090	87 758	87 621	87 705	0,10%
Branchements					
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	3 745	3 745	3 745	3 745	0,00%
Ouvrages annexes					
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	894	920	960	923	-3,85%
Nombre de regards	2 348	2 400	2 397	2 386	-0,46%

Le linéaire des canalisations de collecte évolue légèrement entre 2020 et 2021.

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 42 707 ml de canalisations eaux usées, 7 895 ml de canalisations unitaires et 37 103 ml de canalisations eaux pluviales, soit un linéaire de collecte total de **87 705 ml**.

INTERVENTIONS REALISEES POUR LE SERVICE DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
ITV					
linéaire total réseau (ml)	86 090	87 758	87 621	87 705	0,10%
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	0	0	10 736	396	-96,31%
% du réseau inspecté	0,00%	0,00%	12,25%	0,45%	
Curage préventif					
Nombre d'interventions sur réseau					
Longueur de canalisation curée (ml)	3 012	3 025	3 997	6 612	65,42%
% réseau curée	3,50%	3,45%	4,56%	7,54%	
Interventions curatives					
Nombre de désobstructions sur réseaux	15	32	29	21	-27,59%
Nombre de désobstructions sur branchements	6	7	16	8	-50,00%
Nombre de désobstructions sur accessoires	2	-	4	2	-50,00%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)					
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction					

ITV :

En 2021, **396 ml** de canalisations ont été inspectées.

Curage préventif

Le linéaire des canalisations curées en préventif augmente de 65,42% entre 2020 et 2021 : L'engagement contractuel est de 1 750 ml / an pour le réseau eaux usées (2 893 ml réalisés en 2021), 500ml / an pour le réseau d'eaux unitaire (708 ml réalisés en 2021) et 1 100 ml pour le réseaux d'eaux pluviales (2 513 ml réalisés en 2021).

Interventions curatives

31 interventions de débouchage de canalisations et branchements.

L'exploitant a également procédé à 187 enquêtes et contrôles branchements et a réalisé 13 branchements neufs et curé 836 avaloirs.

LES DISPOSITIFS D'EPURATION

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
Usine de dépollution: Claye	840	14 000	2 019
Usine de dépollution: Souilly	319	5 317	922
CAPACITE TOTALE	1 159	19 317	2 941

Claye

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **530 838 m³** avec un débit moyen journalier de **1 454,35 m³/j**. Cette charge représente **72,03 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

Souilly

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **225 703 m³** avec un débit moyen journalier de **618,36 m³/j**. Cette charge représente **67,06 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

INTERVENTIONS REALISEES : RENOUVELLEMENT

D'après les données d'exploitation les travaux de renouvellement réalisés en 2021 représentent un montant de 8 554,74 € au titre de la garantie de renouvellement

POSTE DE RELEVEMENT PLANETE OXYGENE :

Pompe 2

ARMOIRE ELECTRIQUE BT

Tampons : 9

STATION D'EPURATION CLAYE VOISINS

PRETRAITEMENT : TAMIS ROTATIF 2 B/VANNES
ISOLEMENT/VANNES DE LAVAGE (rénovation)

TRAITEMENT BIOLOGIQUE – AERATION : SURPRESSEUR
D'AIR BA 1

DESHYDRATATION : ARMOIRE CENTRIFUGATION
(renovation)

STEP SOULLY

CLARIFICATION – DECANTATION : POMPE FILE B

CLARIFICATION – RECIRCULATION : POMPE 1

POSTE TOUTES EAUX : POMPE TTES EAUX (PO008)

PRODUCTION D'EAU INDUSTRIELLE REACTIFS : POMPE
INJECTION 2

Curages sur le PR

Contrôle réglementaire :

- PR
- STEP

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE ET LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Energie Claye	2018	2019	2020	2021	N/N-1	Energie Souilly	2018	2019	2020	2021	N/N-1
STATION EPURATION	833 637	900 777	953 300	870 041	-8,73%	STATION EPURATION	341 363	294 137	330 613	374 192	13,18%
TOTAL	833 637	900 777	953 300	870 041	-8,73%	TOTAL	341 363	294 137	330 613	374 192	13,18%

L'énergie relevée consommée en 2021 est de **1 244 233kWh** (1 283 913 kWh en 2020).

BOUES ET SOUS-PRODUITS

Claye	2018	2019	2020	2021	N/N-1	Souilly	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS)	279,2	312,6	286,4	304,6	6,35%	Boues évacuées (Tonnes de MS)	61,7	85,6	73,6	72,6	-1,36%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%		Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	
Transit (m ³) refus	98,6	94,1	75,7	98,6	30,25%	Transit (m ³) Graisses	15,8	9,2	16,5	19,7	19,39%
Transit (m ³) Sables						Transit (m ³) Sables	2,2	5,1	2	2	0,00%
						Transit (T) refus	2,6	4,7	2,6	9,2	253,85%

- ✓ Boues produites : 1 112,3 tonnes
- ✓ Siccité : 27,38 %,
- ✓ Matières sèches : 304,6 tonnes
- ✓ Destination : Epandage

Augmentation de 6,35 %% de boues évacuées par rapport à 2020

- ✓ Boues produites : 258,6 tonnes
- ✓ Siccité : 28,07 %,
- ✓ Matières sèches : 72,6 tonnes
- ✓ Destination : Epandage

Le volume de boue produite est stable par rapport à 2020.

LES INDICATEURS FINANCIERS

FACTURE POUR 120 m3

Claye Souilly (hors Bois Fleury)	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
		HT	HT	HT	HT	
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement		10,76	10,76	11,20	11,20	4,09%
Consommation (120 m3/an)	120	1,4526	174,31	1,5124	181,49	4,12%
Sous-total 1	120		185,07		192,69	4,12%
<i>Part communautaire</i>						
Abonnement			0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120	0,8000	96,00	0,8000	96,00	0,00%
Sous-total 2	120		96,00		96,00	0,00%
Total assainissement HT			281,07	288,69		2,71%
<i>soit prix moyen au m3</i>		2,3315		2,4057		3,18%
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT			22,20	22,20		0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>		0,1850		0,1850		
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		303,27		310,89	2,51%
TVA			30,33		31,09	2,51%
Prix total TTC	120		333,60		341,98	2,51%
Prix m ³			2,7800		2,8498	2,51%

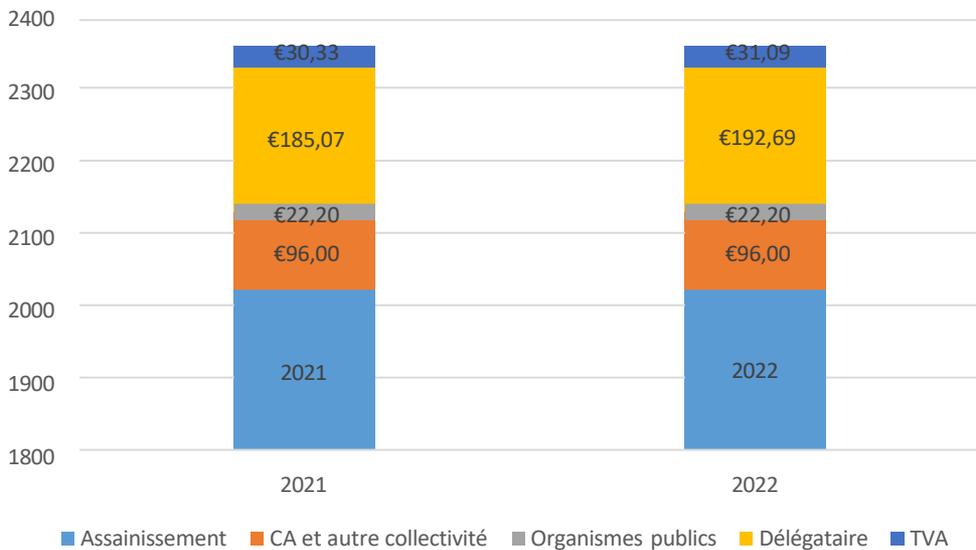
Tarifs 2022 :
341,98 € TTC

+2,51% par rapport à
2021.



FACTURE POUR 120 m3

Décomposition du tarif assainissement



- ✓ La part communautaire reste stable
- ✓ La part du délégataire est en hausse de +4,12%.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement a augmenté de +2,51%.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	96,00 €	96,0	
Organismes publics	22,20		
Déléataire			
TVA			

FACTURE POUR 120 m3

Claye Souilly (Bois Fleury)	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire HT	Montant HT	Prix unitaire HT	Montant HT	%
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement				11,20	11,20	
Consommation (120 m3/an)	120			0,7500	90,00	
Sous-total 1	120				101,20	
<i>Part communautaire</i>						
Abonnement					0,00	
Consommation (120 m3/an)	120			1,0200	122,40	
Sous-total 2	120				122,40	
Total assainissement HT					223,60	
<i>soit prix moyen au m3</i>				1,8633		
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120			0,1850	22,20	
Total taxes HT					0,00	22,20
<i>soit prix moyen au m3</i>		0,0000		0,1850		
<u>TOTAL Facture</u>						
Prix total HT	120		0,00		245,80	
TVA			0,00		24,58	
Prix total TTC	120		0,00		270,38	
Prix m ³			0,0000		2,2532	

Tarifs 2022 :
270,38 € TTC

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

	2019	2020	2021	Variation
PRODUITS Nets	1 084 564	1 135 564	1 124 243	-1,00%
Exploitation du service	1 036 791	1 054 627	1 013 844	-3,87%
Travaux attribués à titre exclusif	46 811	79 968	109 411	36,82%
Produits accessoires	962	969	988	1,96%
CHARGES Nettes	955 688	978 890	884 380	-9,65%
Personnel	298 936	337 525	292 462	-13,35%
Energie électrique	110 103	94 168	62 382	-33,75%
Produits de traitement	28 202	37 486	40 458	7,93%
Analyses	7 829	15 390	20 972	36,27%
Sous-traitance, matières et fournitures	278 097	268 180	211 776	-21,03%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	20 389	7 809	12 886	65,01%
Autres dépenses d'exploitation	34 780	42 879	63 275	47,57%
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	16 431	14 755	18 759	27,14%
<i>Engins et véhicules</i>	17 234	14 048	23 686	68,61%
<i>Informatique</i>	20 390	54 409	31 395	-42,30%
<i>Assurances</i>	6 947	15 111	9 874	-34,66%
<i>Locaux</i>	36 054	67 142	39 683	-40,90%
<i>Divers</i>	- 62 277	- 122 585	- 60 122	-50,95%
Contribution des services centraux et recherche	69 122	50 793	55 795	9,85%
Charges relatives aux renouvellements	106 427	123 222	111 390	-9,60%
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	3 307	20 043	8 555	-57,32%
<i>Fonds contractuel</i>	103 121	103 179	102 835	-0,33%
Pertes sur créances irrécouvrables&contentieux	1 803	1 438	12 984	802,92%
RESULTAT AVANT IMPOT	128 876	156 674	239 863	53,10%
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	42 954	43 868	63 563	44,90%
RESULTAT	85 922	112 806	176 300	56,29%

- En 2021, les charges nettes du délégataire s'élèvent à 884 380€, elles sont en baisse par rapport à 2020 de près de 10%
- Les recettes évoluent de -1% entre 2020 et 2021 passant de 1 135 564 € à 1 124 243€.
- Le résultat progresse nettement pour s'établir à 239 863 € en 2021.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2020
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	80	80	80
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	3	5	1	2
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	30	58	35	96
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0 u/100 km	0 u/100 km	6,2 u/100 km	6,01 u/100 km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	97%	100%	100%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30	30
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,12%	1,71%	4,99%	2,62%
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	86%	86%	87%	73%

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les données concernant le taux de desserte dans la commune de la CA ne sont pas fournies

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		0 %
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	11
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	14
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total	120	80

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

Cet indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2021, **100% des boues issues de la STEP ont été évacuées selon des filières conformes.**

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement} \times 1000}{\text{nombre d'habitants desservis}}$$

Concernant cet indicateur, le délégataire indique 0 dans son rapport annuel d'exploitation.

P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs} * 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

Le nombre de points noirs du réseau de collecte est de 6,01 u/100 km en 2021

3 points noirs identifiés :

- siphon rue du Gué au Prieur à curer plusieurs fois par an
- le curage du réseau rue du MI Joffre
- le nettoyage du DO situé RN3

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Les données des communes ne sont pas disponibles.

P.254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

En 2021, cet indicateur est de 100 %.

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total	120	30

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à 2,62 % en 2021 (2,12% en 2018, 1,71 en 2019 et 4,99% en 2020).

P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =

$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021, le taux de réclamation est de 0 /1000 abonnés (0 en 2018, 2019 et 2020).

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT**

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances est de 96€ en 2021 (30 € en 2018, 58 € en 2019 et 35 € en 2020).

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021.

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Réseau	Rue de Vilaine	Refaire les réseaux d'assainissement
Réseau	Cité Saint Louis	Mettre en place un réseau EP
Réseau	Rue Joffre	Déplacer le poste (avant la rivière) et passer la canalisation de refoulement sous le pont
Réseau	Rue Aristide Briand	Entretien régulier nécessaire
Réseau	Rue de Souilly	Faire une campagne de contrôles de conformité Mettre en place un réseaux EP
Réseau	ZAC du Bois des Granges Centre Commercial Mauperthuis, rue Pasteur	Mettre en conformité
Réseau	Rue de Souilly, contre allée RN3 et avenue Pasteur	Réhabiliter les chaussées en voirie lourde avec des scellements de tampons adéquats
Réseau	Rue Pasteur et Joffre	Tampons à changer
Réseau	Rue Branly IMED	Faire les contrôles de conformité
Réseau	Quartier Victor Hugo Solidarité	Réaliser une étude pour la mise en séparatif Réparer l'exutoire eaux pluviales vers la RN3
Réseau	Rue Amadeus Mozart	Créer un poste de refoulement dans le point bas de la rue Mozart et un refoulement jusqu'à la rue de Paris → programmé en 2022 Inspecter le collecteur d'eaux usées en amont du poste Montherlant et créer un regard d'accès au réseau pour faciliter le curage
Réseau	Rue Victor Drouet	Pbs liés aux tampons
Réseau	RD 34	Tampons à remplacer

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Réseau	ZI route de Chelles	Créer un chemin d'accès permettant d'accéder aux regards en cas d'obstruction du réseau
Poste de Refoulement	Rue Jean Jaurès Abreuvoir	Prévoir la mise en place de plots et d'un panneau d'interdiction de stationnement
Poste de Refoulement	Rue Cressonnière (Breuvonne)	Problème de sécurité au niveau de la pompe
Station	Souilly	Lancer une étude pour la mise en place d'un point de mesure au niveau DO situé juste en amont du poste de relèvement Revoir la mesure des volumes en entrée station (mise en place de DEM sur les refoulements des pompes) Refaire voie d'accès à la station
Station	Claye et Souilly	Une réflexion est à mener pour le devenir de la filière épandage.
Diagnostic permanent		A lancer pour les communes > 10000 EH à partir du 01/01/22

II) CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Commune de Compans

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant** : La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la commune Compans
- **Délégataire** : Société Française de Distribution d'Eau (VEOLIA)

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Service public d'assainissement	19/07/2011	30/04/2023
Avenant 1 : 01/10/2017	Avenant de transfert	

MISSIONS REALISEES

Les principales missions confiées à l'exploitant se résument comme suit :

- ✓ La gestion des systèmes d'assainissement
- ✓ L'exploitation de l'ensemble des ouvrages
- ✓ L'exploitation de la STEP et des PR
- ✓ La conduite des relations avec les usagers
- ✓ La facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité des redevances
- ✓ La fourniture à la collectivité d'informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ Le mardi 31 août 2021, les eaux provenant de l'incendie du camp de Rom situé sur une parcelle ADP polluent le bassin Feuchère : les services du délégataire ont géré la crise pendant les mois de septembre et d'octobre afin que la pollution ne se retrouve pas dans le milieu naturel et que le bassin retrouve sa configuration et son fonctionnement normal.

- ✓ Les rendements épuratoires de la station en azote étant insuffisants, les temps d'aération ont été augmentés jusqu'à 20h par jour. D'autres travaux ont également été réalisés :
 - Remplacement des courroies de l'un des 2 surpresseurs,
 - "Sur soufflages" des raquettes d'aération,
 - Réparation d'une fuite sur la nourrice d'air principale.Mais ces actions n'ont pas permis de réduire les temps d'aération. Afin de nettoyer et libérer les diffuseurs d'air des filasses et sables accumulés, le délégataire a procédé du 21 au 23 avril à la vidange complète du bassin d'aération.

- ✓ Les fortes pluies du 3 juin 2021 ont engendré plusieurs débordements dans la rue Saint Lambert et la rue de l'Abreuvoir.

Les services du délégataire sont intervenus pour faire les nettoyages nécessaires ainsi que pour réparer l'armoie du poste Abreuvoir dont la porte a été arrachée et les pompes mises en mode manuel par des riverains.

- ✓ Le 24 décembre après-midi, dysfonctionnement du poste Fontaine. L'équipe d'astreinte est intervenue pour rétablir la situation.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

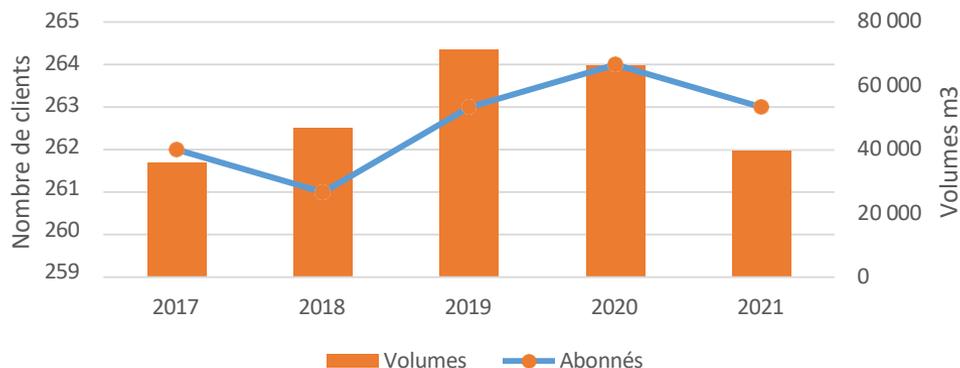
- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonnier domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 813 habitants**

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

Le tableau ci-dessous récapitule les données pour la commune de la CARPF:

	Abonnés						Volumes						Volumes / Abonnés					
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Compans	262	261	263	264	263	-0,38%	35 912	46 778	71 339	66 081	39 809	-39,76%	137	179	271	250	151	-39,53%
Total	262	261	263	264	263	-0,38%	35 912	46 778	71 339	66 081	39 809	-39,76%	137	179	271	250	151	-39,53%

Evolution du nombre de clients et des volumes facturés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

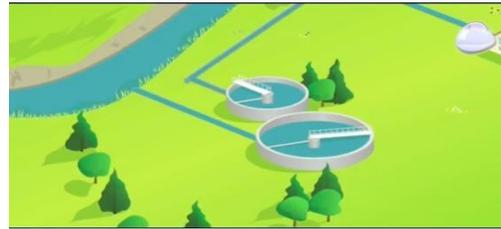
Le nombre d'abonnés (263 abonnés) est en baisse en 2021 de 0,38%. Les volumes assujettis (39 809 m³) ont baissé de 39,76% par rapport à 2020.

Le volume assujetti par abonné est de **250 m³/an en 2020** contre **151 en 2021**.



12 729 ml

*Dont 7 446 ml Eaux Usées
Dont 5 283 ml Eaux pluviales*



**1 STEP : capacité totale
: 3 000 EH**



400 Regards



5 Postes de Refoulement



305 Branchements



119 Grilles/avaloirs

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations					
Canalisations eaux usées (ml)	9 803	9 803	7 446	7 446	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	5 218	5 218	5 221	5 221	0,00%
<i>dont refoulement (ml)</i>	4 585	4 585	2 225	2 225	0,00%
Canalisations Unitaires(ml)	0	0	0	0	
<i>dont gravitaires (ml)</i>					
Canalisations Eaux pluviales(ml)	5 332	5 332	5 283	5 283	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	5 332	5 332	5 283	5 283	0,00%
<i>dont refoulement (ml)</i>					
Total	15 135	15 135	12 729	12 729	0,00%
Branchements					
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires					
Ouvrages annexes					
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	164	166	119	119	0,00%
Nombre de regards	363	363	363	400	10,19%

Le linéaire des canalisations de collecte reste stable entre 2020 et 2021.

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 7 446 ml de canalisations eaux usées et 5 383 ml de canalisations eaux pluviales, soit un linéaire de collecte total de **12 729 ml**.

A noter une évolution du nombre de regards de plus de 10% pour s'établir à 400 unités suite à des investigations terrains sur la ZI

INTERVENTIONS REALISEES POUR LE SERVICE DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
ITV					
linéaire total réseau (ml)	15 135	15 135	12 729	12 729	0,00%
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	450	-	210	197	-6,19%
% du réseau inspecté	2,97%	0,00%	1,65%	1,55%	
Curage préventif					
Nombre d'interventions sur réseau					
Longueur de canalisation curée (ml)	845	160	398	452	13,57%
% réseau curée	5,58%	1,06%	3,13%	3,55%	
Interventions curatives					
Nombre de désobstructions sur réseaux	1	-	5	5	0,00%
Nombre de désobstructions sur branchements	0	-	2	1	-50,00%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)					
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

ITV :

En 2021, **197 ml** de canalisations ont été inspectés.

Curage préventif

Le linéaire des canalisations curées en préventif a augmenté de **13,57 %** en 2021 par rapport à 2020. Le taux de curage en 2021 représente **3,55 %** de la totalité du réseau gravitaire..

Interventions curatives

6 intervention de débouchage de canalisations et branchements.

L'exploitant a également procédé à 9 enquêtes et contrôles branchements

LES DISPOSITIFS D'EPURATION

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
Compans	180	3 000	600
CAPACITE TOTALE	180	3 000	600

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **158 999 m³** avec un débit moyen journalier de **435,61 m³/j**. Cette charge représente **72,60 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de **63kg/j**. Cette charge représente **35 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

INTERVENTIONS REALISEES : RENOUELEMENT

D'après les données d'exploitation les travaux de renouvellement réalisés en 2021 représentent un montant de **4 238,69€** pour les opérations suivantes :

- ✓ Equipements : 2 571,96€
- ✓ Pompe toutes eaux STEP chaulage : 1 666,73€

Curages sur le PR

Contrôle réglementaire :

- PR
- STEP

Energie	2018	2019	2020	2021	N/N-1
STATION EPURATION	172 906	188 639	183 521	193 428	5,40%
PR	27 619	27 305	29 215	28 154	-3,63%
TOTAL	200 525	215 944	212 736	221 582	4,16%

L'énergie relevée consommée en 2021 est de **221 582 kWh** (212 736 kWh en 2020).

BOUES ET SOUS-PRODUITS

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS)	19,5	18,9	41,9	25	-40,33%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	
Refus (t)	2,5	4	3	6	100,00%
Sables (t)	15,5	3	5,9	2	-66,10%
Graisse (m3)	17,9	7	6	12,8	113,33%

- ✓ Boues produites : 165,6 tonnes
- ✓ Siccité : 15,10%,
- ✓ Matières sèches : 25 tonnes
- ✓ Destination : Compostage

Baisse de 40,33% de boues évacuées par rapport à 2020

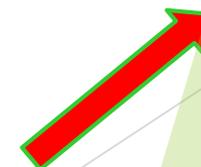
LES INDICATEURS FINANCIERS

FACTURE POUR 120 m3

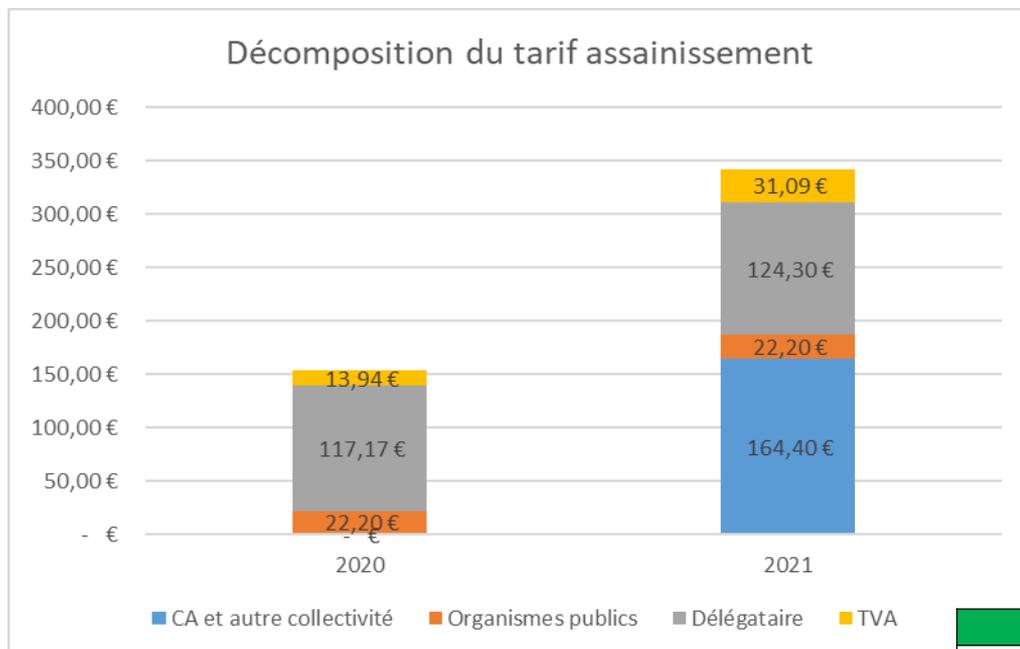
	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire HT	Montant HT	Prix unitaire HT	Montant HT	%
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement			0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120	0,9764	117,17	1,0358	124,30	6,08%
Sous-total 1	120		117,17		124,30	6,08%
<i>Part communautaire</i>						
Abonnement)			0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120	0,0000	0,00	1,3700	164,40	0,00%
Sous-total 2	120		0,00		164,40	0,00%
Total assainissement HT			117,17		288,70	146,39%
soit prix moyen au m3		0,9764		2,4058		146,39%
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT			22,20		22,20	0,00%
soit prix moyen au m3		0,1850		0,1850		
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		139,37		310,90	123,08%
TVA			13,94		31,09	123,08%
Prix total TTC	120		153,30		341,99	123,08%
Prix m ³			1,2775		2,8499	123,08%

Tarifs 2022 :
341,09 € TTC

+123% par rapport à
2020.



FACTURE POUR 120 m3



- ✓ La part du délégataire progresse de 6,08 %.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement a augmenté de 123 %.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2020	2021	%
CA et autre collectivité	- €	164,40 €	
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	117,17 €	124,30 €	6,08%
TVA	13,94 €	31,09 €	123,08%
Total	153,30 €	341,99 €	123,08%

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

- En 2021, les charges nettes du délégataire s'élèvent à 187 028€, elles sont stable par rapport à 2020,
- Les recettes baissent de 21,41% par rapport à 2020 pour s'établir à 98 875€
- Le résultat reste négatif en 2021

	2019	2020	2021	Variation
PRODUITS Nets	125 439	125 807	98 875	-21,41%
Exploitation du service	124 879	124 825	96 413	-22,76%
Travaux attribués à titre exclusif	480	903	2 383	163,90%
Produits accessoires	80	79	79	0,00%
CHARGES Nettes	198 114	186 558	187 028	0,25%
Personnel	62 439	66 874	64 501	-3,55%
Energie électrique	25 784	19 416	20 677	6,49%
Produits de traitement	5 220	4 591	4 092	-10,87%
Analyses	2 706	1 630	1 573	-3,50%
Sous-traitance, matières et fournitures	59 251	48 315	51 852	7,32%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	1 728	3 414	1 091	-68,04%
Autres dépenses d'exploitation	9 294	12 904	14 443	11,93%
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	2 739	2 468	1 912	-22,53%
<i>Engins et véhicules</i>	6 920	7 511	7 779	3,57%
<i>Informatique</i>	2 302	6 059	2 746	-54,68%
<i>Assurances</i>	- 1 123	1 675	632	-62,27%
<i>Locaux</i>	4 871	7 739	5 135	-33,65%
<i>Divers</i>	- 6 416	- 12 548	- 3 761	-70,03%
Frais de contrôle	7 977	7 977	7 977	0,00%
Contribution des services centraux et recherche	7 792	5 626	4 849	-13,81%
Charges relatives aux renouvellements	15 510	15 611	15 748	0,88%
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	5 586	5 585	5 810	4,03%
<i>Fonds contractuel</i>	9 924	10 026	9 938	-0,88%
Pertes sur créances irrécouvrables&contentieux	413	200	225	12,50%
RESULTAT AVANT IMPOT	- 72 675	- 60 751	- 88 153	45,11%
RESULTAT	- 72 675	- 60 752	- 88 155	45,11%

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	85	85	85
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0 u/100 km	0 u/100 km	0 u/100 km	0 u/100 km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	50%	91%	100%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30	30
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,67%	1,40%	0,74%	8,09%
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	86%	86%	87%	73%

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les données concernant le taux de desserte dans la commune de la CA ne sont pas fournies

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		97,63 %
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total	120	85

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

Cet indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2021, **100% des boues issues de la STEP ont été évacuées selon des filières conformes.**

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement} \times 1000}{\text{nombre d'habitants desservis}}$$

Concernant cet indicateur, le délégataire indique 0 dans son rapport annuel d'exploitation.

P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs} * 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

Le nombre de points noirs du réseau de collecte est de 0 en 2021 comme en 2020 et 2019.

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Les données des communes ne sont pas disponibles.

P.254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

En 2021, cet indicateur est de 100 %

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total	120	30

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à 8,09% en 2021! (5,67% en 2018, 1,40 % en 2019 et 0,74% en 2020).

P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =

$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021, le taux de réclamation est de 0 /1000 abonnés (0 en 2018, 2019 et 2020).

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT**

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances est de 0 € en 2021 (0 € en 2018, 2019 et 2020).

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021.

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Bassin	Bassin de la Feuchère	Modifier l'ouvrage entre les 2 regards de sortie et mettre en place dans le bassin une lame de retenue des déchets juste avant les regards de sortie
Bassin	Bassin Coq	Installer une caméra
Réseau	Rue Saint Lambert	Réaliser une étude hydraulique.
Réseau	ZAC du Parc et ZAC Feuchère	Réhabiliter les chaussées en voirie lourde avec des scellements de tampons adéquats
Réseau	Bassin EP ZAC du Parc	Réhabiliter et modifier le caniveau pour améliorer son fonctionnement. Il conviendrait également de couper et de déssoucher les arbres présents dans le bassin Créer d'un accès à l'exutoire (rampe d'accès)
Station d'épuration	Commune	Le marché travaux de mise à niveau de la station est en cours

**III) CA ROISSY PAYS DE FRANCE
CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE**

Commune de Gressy

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant** : La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la commune de Gressy
- **Délégataire** : SAUR

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Service public d'assainissement	13 janvier 2012	31/12/2023
Avenant 1 : 14/04/2013	Modification tarifaire et modalité de financement des travaux	
Avenant 2 : 13/01/2017	Transfert du contrat – CSD – Construire sans Détruire – Mise en place du guichet unique – Prise en charge de nouveaux équipements	
Avenant 3 : 25/02/2019	Affectation du patrimoine entre la CA et la CCPMF / détermination d'une clé de répartition	

MISSIONS REALISEES

Les principales missions confiées à l'exploitant se résument comme suit :

- ✓ La gestion des systèmes d'assainissement
- ✓ L'exploitation de l'ensemble des ouvrages
- ✓ L'exploitation de la STEP et des PR
- ✓ La conduite des relations avec les usagers
- ✓ La facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité des redevances
- ✓ La fourniture à la collectivité d'informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ Orages violents début juin avec des inondations importantes : Le DIP vieux moulin à Gressy a été impacté par ces pluviométries exceptionnelles. Afin d'éviter une casse des moteurs (présence de boues et de cailloux), le poste a été mis à l'arrêt plusieurs jours
- ✓ Dépose et renouvellement de 17 tampons sur la commune de Gressy

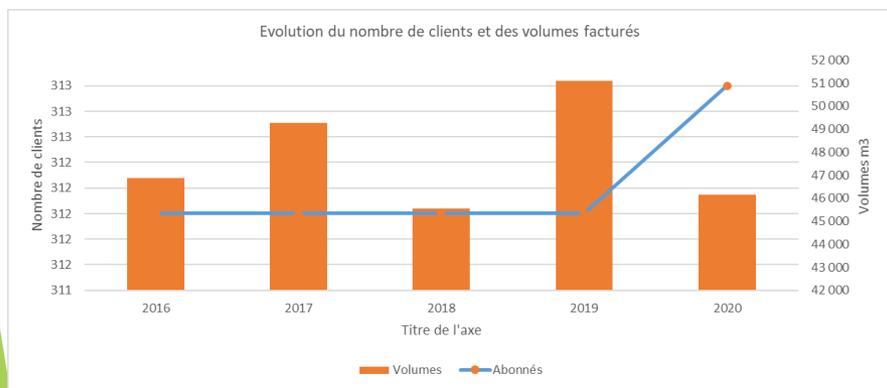
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonnier domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 879 habitants**

Le tableau ci-dessous récapitule les données pour la commune de Gressy:

	Abonnés						Volumes						Volumes / Abonnés					
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Gressy	312	312	312	313	313	0,00%	49 282	45 563	51 091	46 162	43 406	-5,97%	158	146	164	147	139	-5,97%
Total	312	312	312	313	313	0,00%	49 282	45 563	51 091	46 162	43 406	-5,97%	158	146	164	147	139	-5,97%



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés (313 abonnés) est stable sur les 5 derniers exercices. Les volumes assujettis (**43 406m3**) sont en baisse (-5,97%) par rapport à 2020.

Le volume assujetti par abonné est de **139 m3/an**.



10 820ml

*Dont 5 115 ml Eaux Usées
Dont 5 212 ml Eaux pluviales
Dont 493 ml Refoulement*



CCPMF



376 Regards



2 Postes de Refoulement



313 Branchements



80 Grilles/avaloirs

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations					
Canalisations eaux usées (ml)	5 608	5 608	5 608	5 608	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	5 115	5 115	5 115	5 115	0,00%
<i>dont refoulement (ml)</i>	493	493	493	493	0,00%
Canalisations Eaux pluviales(ml)	5212	5212	5213	5213	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	5212	5212	5213	5213	0,00%
Total	10 820	10 820	10 821	10 821	0,00%
Branchements					
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	312	312	313	313	0,00%
Ouvrages annexes					
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	80	80	80	80	0,00%
Nombre de regards	376	376	376	376	0,00%

Le linéaire des canalisations de collecte est stable.

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 10 328 ml de réseau gravitaire et de 493 ml de réseau de refoulement, soit un linéaire de collecte total de **10 821 ml**.

INTERVENTIONS REALISEES POUR LE SERVICE DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
ITV					
linéaire total réseau (ml)	10 820	10 820	10 821	10 821	0,00%
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	0	276	0	92	
% du réseau inspecté	0,00%	2,55%	0,00%	0,85%	
Curage préventif					
Nombre d'interventions sur réseau	2	9	3	3	0,00%
Longueur de canalisation curée (ml)	70	3 196	771	200	-74,06%
% réseau curée	0,65%	29,54%	7,13%	1,85%	
Interventions curatives					
Nombre de désobstructions sur réseaux			10	4	-60,00%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)			195	125	-35,90%
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction	0,00%	0,00%	1,80%	1,16%	

ITV :

En 2021, l'exploitant a inspecté **92 ml** de canalisations contre **0 ml en 2020**. Pour rappel l'objectif contractuel est de 2% / an.

Curage préventif

Le linéaire des canalisations curées en préventif a baissé de **74,06 %** en 2021 par rapport à 2020. Le taux de curage en 2021 représente **1,85 %** de la totalité du réseau. Pour rappel l'objectif contractuel est de 10% / an.

Interventions curatives

4 interventions de débouchage de canalisations et branchements.

D'après les données d'exploitation il n'y a pas eu de travaux de renouvellement en 2021.

Interventions curatives :

- PR DIP Vieux Moulin : 1

Contrôle réglementaire :

- PR DIP Vieux Moulin - Gressy

L'énergie relevée consommée en 2021 est de **19 255 kWh** (21 284 kWh en 2020), soit une baisse de 9,53%.

LES INDICATEURS FINANCIERS

FACTURE POUR 120 m3

	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
		HT	HT	HT	HT	
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement		27,75	27,75	28,78		
Consommation (120 m3/an)	120	0,9361	112,33	0,9		
Sous-total 1	120		140,08			
<i>Part communautaire</i>						
Abonnement						
Consommation (120 m3/an)	120	0,3554				
Sous-total 2	120					
Total assainissement HT						
<i>soit prix moyen au m3</i>						
Organismes publics						
<i>Redevance Modernisation Réseaux de Collecte</i>						
Total taxes HT						
<i>soit prix m</i>						
TOTAL Facture						

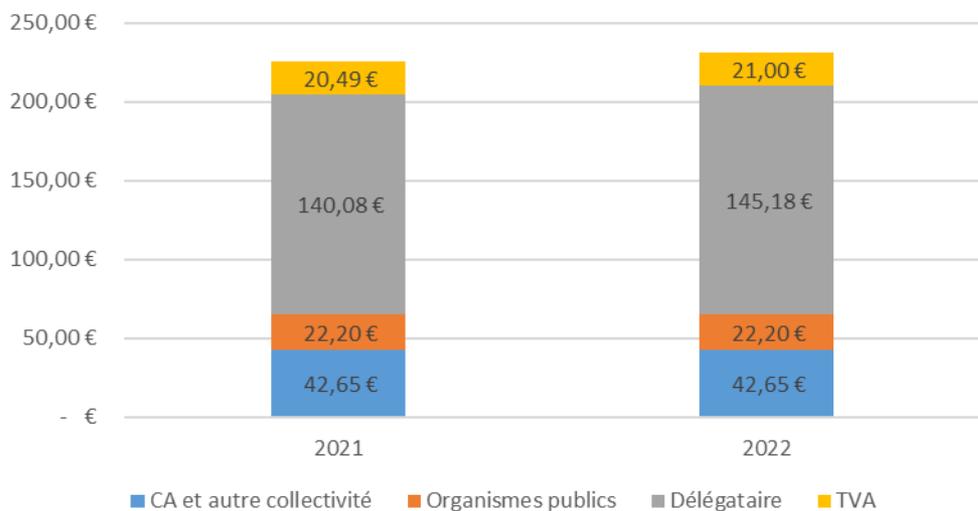
Tarifs 2022 :
231,03 € TTC

+2,49 % par rapport à
2021.



FACTURE POUR 120 m3

Décomposition du tarif assainissement



- ✓ La part communautaire reste stable
- ✓ La part du délégataire est en hausse de +3,64%.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement a augmenté de +2,49%.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	42,65 €	42,65 €	0,00%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	140,08 €	145,18 €	3,64%
TVA	20,49 €	21,00 €	2,49%
Total	225,42 €	231,03 €	2,49%

Non communiqué par l'exploitant à l'échelle de la commune

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	80	80	80
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité				
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité				
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0 u/100 km	0 u/100 km	0 u/100 km	3,303/100km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	100%	100%	100%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90	90
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,87%	1,69%	2,96%	2,61%
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
Taux de satisfaction globale par rapport au Service				

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les données concernant le taux de desserte dans la commune de la CA ne sont pas fournies.

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		9,55%
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	15	10
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		OUI
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total	120	80

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab =

nombre de demandes d'indemnisation
déposées en vue d'un dédommagement*1000

nombre d'habitants desservis

Concernant cet indicateur, le délégataire indique 0 dans son rapport annuel d'exploitation.

P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau =

$$\frac{\text{nombre de points noirs} \times 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

Le nombre de points noirs du réseau de collecte est de 3,303 (à l'échelle du périmètre du contrat).

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Les données de la commune ne sont pas disponibles.

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	0
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total	120	90

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à 2,61 % en 2021 (0,87% en 2018, 1,69 % en 2019 et 2,96% en 2020).

P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =

$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021, le taux de réclamation est de 0,00 u/1000 abonnés (0 en 2020).

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT**

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances est de 109,22 €* en 2021 (130,39 € en 2018, 191,38 € en 2019 et 44,84 € en 2020)

* Donnée sur la globalité du contrat (CA et CC)

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021.

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Réseaux	Commune	Réduction des eaux parasites
PR	Commune	Réaliser un diagnostic H2S sur les refoulements des postes de relevage

IV) CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Commune de Mitry Mory (*traitement*)

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant** : La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la commune Mitry Mory
- **Délégataire** : Société Française de Distribution d'Eau (VEOLIA)

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Service public d'assainissement	01/01/2014	31/12/2023
Avenant 1 : 01/10/2017	Avenant de transfert	

MISSIONS REALISEES

Les principales missions confiées à l'exploitant se résument comme suit :

- ✓ L'exploitation de l'ensemble des ouvrages
- ✓ L'exploitation de la STEP
- ✓ La conduite des relations avec les usagers
- ✓ La facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité des redevances
- ✓ La fourniture à la collectivité d'informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service

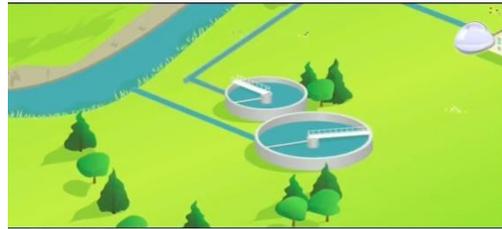
FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ Une nouvelle casse mécanique a encore marqué l'année 2021 avec la panne du motoreducteur de la brosse 1 au mois d'octobre,
- ✓ L'initialisation au 2ème semestre 2021 du diagnostic permanent du système d'assainissement de Mitry-Mory Bourg, en prévision de la réunion de présentation à organiser au cours du 1er semestre 2022 avec la DDT, l'AESN et le SATESE.
- ✓ Des déversements significatifs au point A2 se sont produits au mois de juin et juillet. Ceux-ci étaient liés aux fortes pluies.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE / LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonnier domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 4 087 habitants pour 672 abonnés et 1 030 888 m³**



**1 STEP : capacité totale
: 24 000 EH**

LES DISPOSITIFS D'EPURATION

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
Mitry Mory	1 440	24 000	3 000
CAPACITE TOTALE	1 440	24 000	3 000

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **827 305 m³** avec un débit moyen journalier de **2 266,58 m³/j**. Cette charge représente **75,55 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de **897 kg/j**. Cette charge représente **62,29 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

INTERVENTIONS REALISEES : RENOUELEMENT

D'après les données d'exploitation les travaux de renouvellement réalisés en 2021 représentent un montant de 11 778,52€ pour les opérations suivantes :

- ✓ REDUCTEUR AEROVIS 1(rénovation)
- ✓ EQUIPEMENT ELECTRIQUE LOCAL TRANSFORMATEUR (rénovation)

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE ET LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Energie	2018	2019	2020	2021	N/N-1
STATION EPURATION	654 655	674 155	662 199	601 196	-9,21%
TOTAL	654 655	674 155	662 199	601 196	-9,21%
Réactifs	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Chlorure ferrique (kg)	20 648	790	14 889	16 060	7,86%
Polymère (kg)	12 436	14 366	13 875	15 279	10,12%

L'énergie relevée consommée en 2021 est de **601 196 kWh** (662 199 kWh en 2020), soit une baisse de plus de 9%.

BOUES ET SOUS-PRODUITS

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS)	200,3	276,1	263,3	257,6	-2,16%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	0,00%
Refus (t)	23	24	20,5	22	7,32%
Sables (t)	21,3	21,4	8,9	15,82	77,75%
Graisse (m3)	19,3	30,04	36,7	9,4	-74,39%

- ✓ Boues produites : 1483,5 tonnes
- ✓ Siccité : 17,36 %,
- ✓ Matières sèches : 257,6 tonnes
- ✓ Destination : Compostage

Baisse de 2,16 % de boues évacuées par rapport à 2020

LES INDICATEURS FINANCIERS

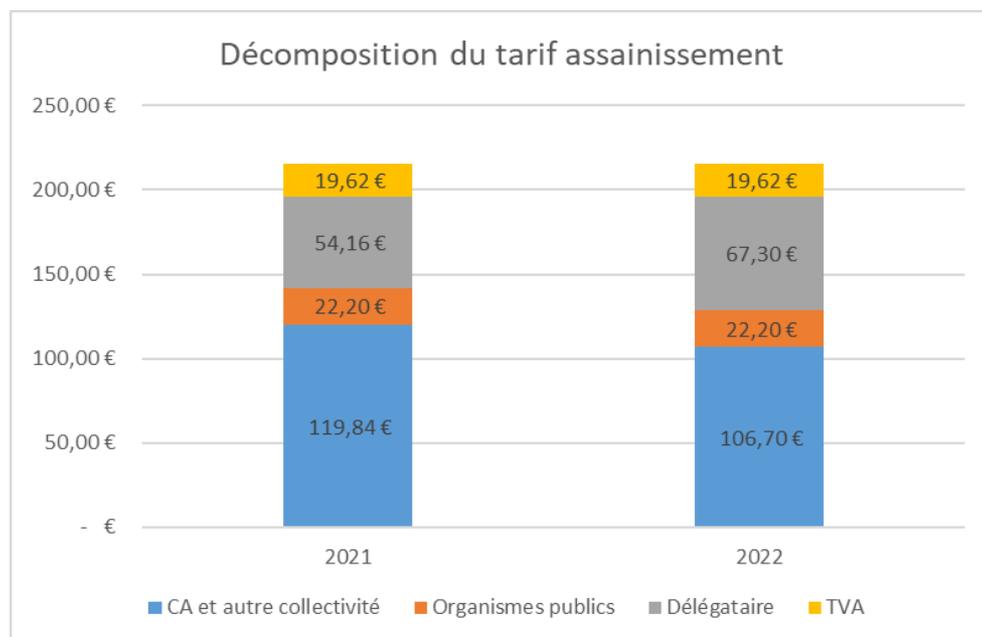
FACTURE POUR 120 m3

Mitary Mory (Bourg)	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
		HT	HT	HT	HT	
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement			0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120	0,4513	54,16	0,5608	67,30	24,26%
Sous-total 1	120		54,16		67,30	24,26%
<i>Part communautaire</i>						
Abonnement			0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120	0,9987	119,84	0,8892	106,70	-10,96%
Sous-total 2	120		119,84		106,70	-10,96%
Total assainissement HT			174,00		174,00	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>		1,4500		1,4500		0,00%
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT			22,20		22,20	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>		0,1850		0,1850		
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		196,20		196,20	0,00%
TVA			19,62		19,62	0,00%
Prix total TTC	120		215,82		215,82	0,00%
Prix m ³			1,7985		1,7985	0,00%

Tarifs 2022 :
215,82 € TTC

Stabilité du prix du service.

FACTURE POUR 120 m3



- ✓ La part communautaire diminue 10,96%
- ✓ La part du délégataire est en hausse de +24,26%.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement reste stable.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	119,84 €	106,70 €	-10,96%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	54,16 €	67,30 €	24,26%
TVA	19,62 €	19,62 €	0,00%
Total	215,82 €	215,82 €	0,00%

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

- En 2021, les charges nettes du délégataire s'élèvent à 402 769 €, elles sont en baisse par rapport à 2020 (-16,58)
- Les recettes augmentent de 42,67% entre 2020 et 2021 passant de 353 802 € à 504 753 €.
- Le résultat se s'améliore nettement pour s'établir à 101 984 € en 2021.

	2019	2020	2021	Variation
PRODUITS Nets	494 851	353 802	504 753	42,67%
Exploitation du service	494 684	353 637	504 584	42,68%
Produits accessoires	167	165	169	2,42%
CHARGES Nettes	468 334	482 833	402 769	-16,58%
Personnel	119 969	134 865	111 549	-17,29%
Energie électrique	57 755	55 975	53 660	-4,14%
Produits de traitement	25 054	29 302	15 853	-45,90%
Analyses	8 619	16 681	6 608	-60,39%
Sous-traitance, matières et fournitures	172 163	165 299	130 315	-21,16%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	7 263	10 246	6 171	-39,77%
Autres dépenses d'exploitation	16 934	18 079	15 626	-13,57%
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	6 346	6 001	5 539	-7,70%
<i>Engins et véhicules</i>	9 740	9 411	8 872	-5,73%
<i>Informatique</i>	9 136	17 940	14 983	-16,48%
<i>Assurances</i>	1 039	5 064	2 504	-50,55%
<i>Locaux</i>	24 291	20 557	17 870	-13,07%
<i>Divers</i>	33 616	40 894	34 142	-16,51%
Contribution des services centraux et recherche	27 360	17 024	27 653	62,44%
Charges relatives aux renouvellements	32 971	33 868	34 633	2,26%
<i>Pour garantie de continuité du service</i>		18 329	18 979	3,55%
<i>Garantie</i>	17 886	15 539	15 654	0,74%
Pertes sur créances irrécouvrables&contentieux	246	1 494	701	-53,08%
RESULTAT AVANT IMPOT	26 517	129 031	101 984	-179,04%
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)				
RESULTAT	26 517	129 031	101 984	-179,04%

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	NA	NA	NA	NA
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	1	0
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NA	NA	NA	NA
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	NA	NA	NA	NA
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	NA	98%	91%	100%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NA	30	30	30
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,66%	1,34%	1,53%	1,38%
[P258.1] Taux de réclamations	NA	NA	NA	NA
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	86%	86%	87%	73%

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les données concernant le taux de desserte dans la commune de la CA ne sont pas fournies

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
Localisation des autres interventions	10	
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
Total	120	NA

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

Cet indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2021, **100% des boues issues de la STEP ont été évacuées selon des filières conformes.**

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement} \times 1000}{\text{nombre d'habitants desservis}}$$

NA

P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs} * 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

NA

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Taux moyen de renouvellement =

$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

NA

P.254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est de 100% en 2021 contre 91% en 2020

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total	120	30

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à 1,38 % en 2021 (6,66% en 2018, 1,34 % en 2019 et 1,53 % en 2020).

P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =
$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

NA

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT**

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances est de 0 € en 2021 (0 € en 2018 et 2019 et 6 € en 2020).

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021.

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Station d'épuration	Commune	En attente des travaux de mise à niveau

**V) CA ROISSY PAYS DE FRANCE
CC PLAINES ET MONTS DE France**

**Communes Dammartin-en-Goële,
Longperrier, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard,
Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Juilly,
Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Moussy-le-
Vieux, Othis, Rouvres**

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant** : La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour les communes : Dammartin-en-Goële, Longperrier, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres, Compans, Gressy
- **Délégataire** : Suez

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Service public d'assainissement	01/07/2020	30/06/2028
Dammartin-en-Goële, Longperrier, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin	À partir du 1 ^{er} juillet 2020	
Juilly, Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres	A partir du 1 ^{er} juillet 2021	
Compans	A partir du 1 ^{er} mai 2023	
Gressy	A partir du 1 ^{er} janvier 2024	

MISSIONS REALISEES

Les principales missions confiées à l'exploitant se résument comme suit :

- ✓ La gestion des systèmes d'assainissement
- ✓ L'exploitation de l'ensemble des ouvrages
- ✓ L'exploitation des STEP et des PR
- ✓ La conduite des relations avec les usagers
- ✓ La facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité des redevances
- ✓ La fourniture à la collectivité d'informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ SAINT-MARD :
 - Installation d'un dégrilleur en entrée station
 - De nombreuses interventions de pompage ont été réalisées au mois de janvier rue du Moutiers, car le réseau d'eaux pluviales était en mauvais état et n'avait plus d'exutoire (ancienne mare dans une parcelle privée). Les travaux de remplacement du collecteur d'eaux pluviales et de raccordement sur celui du chemin rural de la Fontaine ont été réalisés en janvier.

- ✓ DAMMARTIN EN GOELE : Dysfonctionnement du poste privé avenue Robert Badinter (Folle Emprince) ayant entraîné une pollution constatée à OTHIS. Nos services sont donc intervenus en urgence pour Nexity afin de stopper la pollution et remettre en service le poste

- ✓ TOUTES LES STATIONS : Initiation d'un diagnostic "conformité machines tournantes" sur toutes les stations.

- ✓ Période Boues COVID à compter de Avril 2020.

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ Prise en main le 1er juillet 2020 des installations des communes de Thieux, Villeneuve-Sous-Dammartin, Dammartin-en-Goële, Longperrier, St-Mard et Moussy-le-Neuf. Puis intégration des communes de Juilly, Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Othis et Rouvres depuis le 1er juillet 2021.
- ✓ La mise à jour de l'inventaire usine (Stations d'épuration et Postes) afin de compléter les éléments fournis par VEOLIA a été effectuée. Cet inventaire mis à jour est accessible sur l'outil Patrimoine Visible (PPV) depuis le portail internet « Tout Sur Mes Services » (TSMS).
- ✓ La modélisation du déversoir d'orage du poste Aubépine à Moussy-le-Neuf (Point Sandre A2) a été faite.
- ✓ Les achats des sondes smart curage, de deux Filex et de deux sondes de sulfure d'hydrogène (H₂S) sont réalisés :
 - Deux sondes H₂S sont installées (Dammartin en Goële et St Mard),
 - 14 sondes d'encrassement de réseaux sont installées,
 - 2 Filex sont installés sur les réseaux pour la récupération des macrodéchets.
- ✓ Les travaux d'aménagement de la cuisine de la station de Othis sont terminés.
- ✓ Le géoréférencement complet des réseaux est en cours sur l'ensemble du périmètre.
- ✓ Les premiers renouvellements urgents et importants de matériels électromécaniques ont été effectués.
- ✓ Les travaux de mise en sécurité notamment des postes sont réalisés.
- ✓ Le site extranet « Tout Sur Mes Services » (TSMS) est opérationnel.
- ✓ Les études à définir le plan d'action de l'empreinte carbone sont en cours :
 - Le bilan carbone des 4 stations d'épuration du périmètre CARPF est réalisé,
 - Le bilan carbone des 5 autres stations d'épuration de l'ancien périmètre CCPMF est en cours de réalisation,
 - Le bilan Carbone de l'ensemble du périmètre sera présenté fin 2022.

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ Une réception partielle du dégrilleur de la station de Saint-Mard a été faite.
- ✓ Les systèmes d'assainissement de Dammartin-en-Goële, Longperrier, Le Mesnil-Amelot et Rouvres sont conformes. Les systèmes d'assainissement de St-Mard, Moussy-le-Neuf et Othis sont non-conformes pour respectivement trop de déversements sur St-Mard et Moussy-le-Neuf et pour le point A2 non équipé d'autosurveillance concernant Othis.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

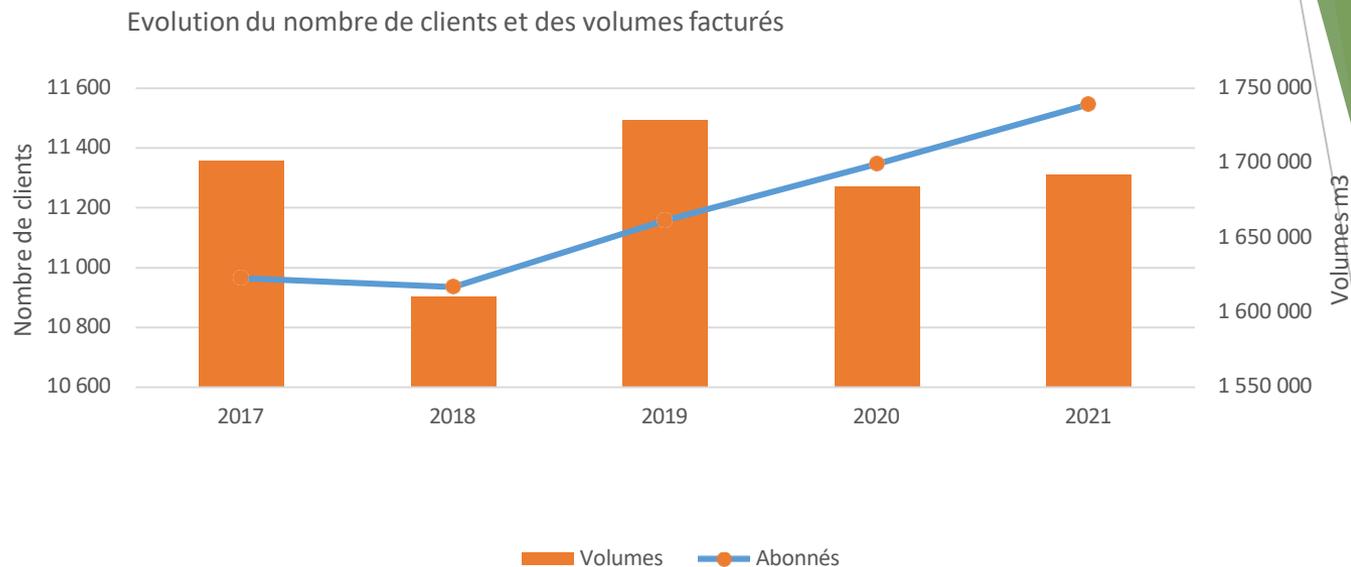
- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonnier domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 34 053 habitants**

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

Le tableau ci-dessous récapitule les données pour les communes de la CA :

	Abonnés						Volumes						Volumes / Abonnés					
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Dammartin en Goele	3 171	3 254	3 389	3 447	3 569	3,54%	425 421	409 039	406 345	468 802	440 564	-6,02%	134	126	120	136	123	-9,24%
Juilly	663	641	643	644	653	1,40%	79 367	83 737	80 908	84 858	111 576	31,48%	120	131	126	132	171	29,67%
Le Mesnil-Amelot	326	325	345	348	355	2,01%	348 384	266 961	383 610	220 875	164 220	-25,65%	1069	821	1112	635	463	-27,12%
Longperrier	683	673	672	675	678	0,44%	103 756	98 013	101 964	99 420	89 693	-9,78%	152	146	152	147	132	-10,18%
Mauregard	134	133	137	140	151	7,86%	21 962	19 459	19 607	19 657	24 521	24,74%	164	146	143	140	162	15,66%
Moussy le Neuf	1 051	1 064	1 096	1 160	1 174	1,21%	147 636	133 891	141 417	166 253	158 637	-4,58%	140	126	129	143	135	-5,72%
Moussy-le-Vieux	478	458	466	474	493	4,01%	54 159	71 597	53 892	67 597	82 360	21,84%	113	156	116	143	167	17,14%
Othis	2231	2159	2168	2181	2 178	-0,14%	261 969	260 109	270 923	271 719	342 491	26,05%	117	120	125	125	157	26,22%
Rouvres	309	299	299	331	342	3,32%	28 951	32 274	31 856	35 971	49 845	38,57%	94	108	107	109	146	34,11%
Saint Mard	1 371	1 400	1 411	1 413	1 430	1,20%	156 988	177 467	169 564	182 450	163 633	-10,31%	115	127	120	129	114	-11,38%
Thieux	313	301	307	313	306	-2,24%	38 156	30 766	33 387	34 841	36 837	5,73%	122	102	109	111	120	8,15%
Villeneuve sous Dammartin	236	228	225	221	218	-1,36%	34 943	26 924	35 296	31 822	28 318	-11,01%	148	118	157	144	130	-9,79%
Total	10 966	10 935	11 158	11 347	11 547	1,76%	1 701 692	1 610 237	1 728 769	1 684 265	1 692 693	0,50%	155	147	155	148	147	-1,24%

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

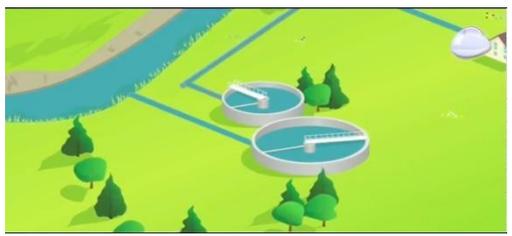
Le nombre d'abonnés (11 547) est en hausse en 2021 de 1,76%. Les volumes assujettis (1 692 693 m³) sont en hausse de 0,5% par rapport à 2020.

Le volume assujetti par abonné est de **147 m³/an**.



275 647 ml

- Dont 119 746 ml Eaux Usées*
- Dont 121 936 ml Eaux pluviales*
- Dont 33 785 ml Unitaires*
- Dont 14 003 ml Refoulement*



**7 STEP : capacité totale
57 350 EH**



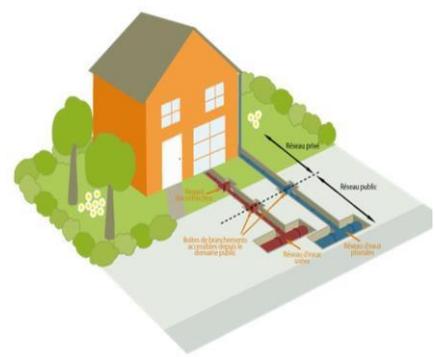
26 BO



7 461 Regards



35 Postes de Refoulement



11 547 Branchements



2 600 Grilles/avaloirs

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations				
Canalisations eaux usées (ml)	120 111	119 165	119 746	0,49%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	113 087	112 141	109 281	-2,55%
<i>dont refoulement (ml)</i>	7 024	7 024	10 465	
Canalisations Unitaires(ml)	31 856	33 697	33 785	0,26%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	31 856	33 697	30 489	
<i>dont refoulement (ml)</i>			3 296	
Canalisations Eaux pluviales(ml)	113 880	121 351	121 936	0,48%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	113 654	121 125	121 694	
<i>dont refoulement (ml)</i>	227	227	242	
Total	265 848	274 214	275 467	0,46%
Branchements				
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires		7 375	11 547	56,57%
Ouvrages annexes				
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs		1 619	2 600	60,59%
Nombre de regards		4 312	7 461	73,03%
BO		11	26	136,36%
DO		26	38	46,15%

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 119 746 ml de canalisations eaux usées, 33 785 ml de canalisations unitaires et 121 936 ml de canalisations eaux pluviales, soit un linéaire de collecte total de **275 467 ml**.

INTERVENTIONS REALISEES POUR LE SERVICE DE COLLECTE

	2019	2020	2021	N/N-1
ITV				
linéaire total réseau (ml)	265 848	274 214	275 467	0,46%
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	11 134	17 080	21 632	26,65%
% du réseau inspecté	4,19%	6,23%	7,85%	
Curage préventif				
Nombre d'interventions sur réseau				
Longueur de canalisation curée (ml)	35 810	30 615	40 128	31,07%
% réseau curée	13,47%	11,16%	14,57%	
Interventions curatives				
Nombre de désobstructions sur réseaux	60	56	59	5,36%
Nombre de désobstructions sur branchements	42	15	10	-33,33%
Nombre de désobstructions sur accessoires			14	
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)				
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction				

ITV :

En 2021, **l'exploitant a inspecté 21 632 ml** de canalisations, soit **7,85 %** de la totalité du réseau.

Curage préventif

Le linéaire des canalisations curées en préventif est de **40 128 ml** en 2021. Le taux de curage représente **14,57 %** de la totalité du réseau.

Interventions curatives

83 interventions de débouchage de canalisations et branchements.

L'exploitant a également procédé à 558 enquêtes et contrôles branchements et curé 2 947 avaloirs

LES DISPOSITIFS D'EPURATION

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
DAMMARTIN EN GOËLE	435	7 250	1 606
LE MESNIL-AMELOT	1 182	20 000	3 000
LONGPERRIER	600	10 000	2 000
MOUSSY LE NEUF	240	4 000	800
OTHIS	720	12 000	2 400
ROUVRES	66	1 100	175
SAINT MARD	240	4 000	800
CAPACITE TOTALE	3 483	58 350	10 781

Dammartin :

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 492 635m³ avec un débit moyen journalier de 1349,68m³/j. Cette charge représente 84,04 % de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 197,2 kg/j. Cette charge représente 45,33 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

Le Mesnil Amelot

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 243 013 m³ avec un débit moyen journalier de 665,78 m³/j. Cette charge représente 22,19 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 325,3 kg/j. Cette charge représente 27,52 % de la capacité nominale de la station d'épuration

Longperrier :

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 498 897 m³ avec un débit moyen journalier de 1 366,84m³/j. Cette charge représente 68,34 % de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 332,8 kg/j. Cette charge représente 55,66 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

LES DISPOSITIFS D'EPURATION

Moussy le Neuf :

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 258 193 m³ avec un débit moyen journalier de 707,37 m³/j. Cette charge représente 88,42 % de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 211,9 kg/j. Cette charge représente 88,29 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

Othis

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 301 975 m³ avec un débit moyen journalier de 827,32 m³/j. Cette charge représente 34,47 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 289,7 kg/j. Cette charge représente 40,23 % de la capacité nominale de la station d'épuration

Rouvres

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 57 956 m³ avec un débit moyen journalier de 158,78 m³/j. Cette charge représente 90,73 % de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 46,4 kg/j. Cette charge représente 70,30 % de la capacité nominale de la station d'épuration

Saint Mard :

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de 286 333 m³ avec un débit moyen journalier de 784,47 m³/j. Cette charge représente 98,65 % de la capacité nominale de la station d'épuration

La charge polluante de la station en DBO₅ est de 99,4 kg/j. Cette charge représente 41,41 % de la capacité nominale de la station d'épuration

INTERVENTIONS REALISEES : RENOUVELLEMENT

D'après les données de l'exploitant, les travaux de renouvellement réalisés en 2021 sont les suivants :

- 199 419,44 € pour les équipements sur les PR et STEP (4 054,17 € en garantie et en 195 365,27 € en fonds)
- 27 tampons remplacés
- 10 grilles et avaloirs remplacements
- 4 branchements renouvelés

Solde du fonds de renouvellement au 31/12/2021 : + 47 149,31 €

Curages sur le PR

Débouchages sur les PR

Contrôle réglementaire :

- PR
- STEP

581,5 TMS évacués en 2021

Filière : épandage

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE ET LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Energie	2018	2019	2020	2021	N/N-1
STEP	1 563 007	1 907 905	1 838 720	1 996 017	8,55%
PR	448 893	382 388	366 249	413 106	12,79%
TOTAL	2 011 900	2 290 293	2 204 969	2 409 123	9,26%

L'énergie relevée consommée en 2021 est de **2 409 123 kWh** (2 204 969 kWh en 2020), soit une hausse de 9,26%.

LES INDICATEURS FINANCIERS

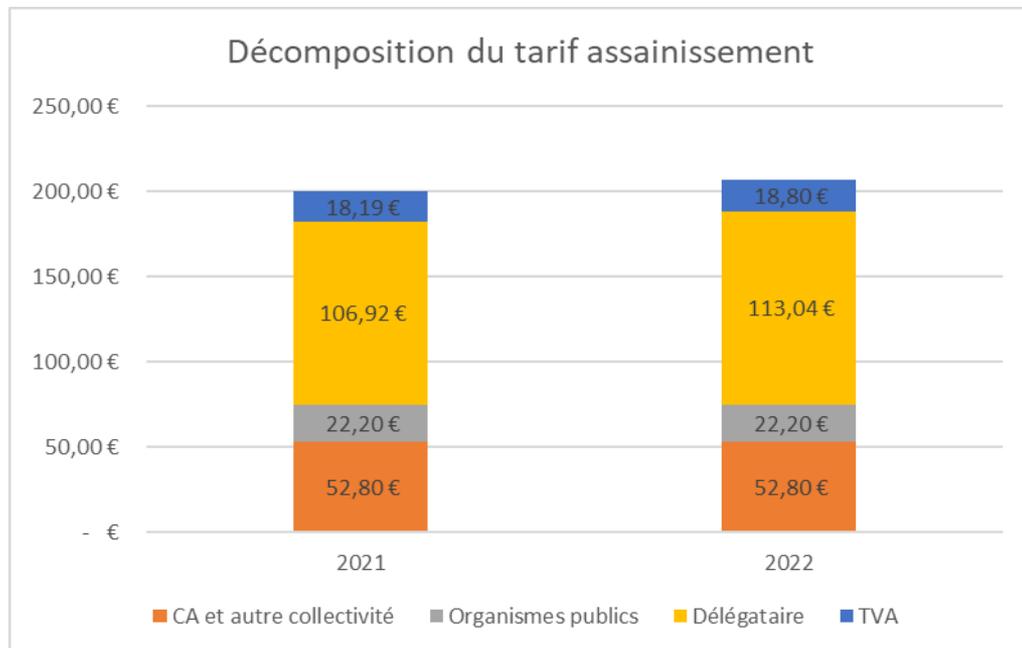
FACTURE POUR 120 m3

Dammartin-en-Goële, Longperrier, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard, Thieux, Villeneuve-sous- Dammartin		Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
			Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
			HT	HT	HT	HT	
Assainissement							
<i>Part délégataire</i>							
	<i>Abonnement</i>			0,00		0,00	
	<i>Consommation (120 m3/an)</i>	120	0,8910	106,92	0,9420	113,04	5,72%
	Sous-total 1	120		106,92		113,04	5,72%
<i>Part communautaire</i>							
	<i>Abonnement</i>			0,00		0,00	
	<i>Consommation (120 m3/an)</i>	120	0,4400	52,80	0,4400	52,80	0,00%
	Sous-total 2	120		52,80		52,80	0,00%
Total assainissement HT				159,72		165,84	3,83%
<i>soit prix moyen au m3</i>			1,3310		1,3820		3,83%
Organismes publics							
	<i>Redevance Modernisation Réseaux de Collecte</i>	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT				22,20		22,20	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>			0,1850		0,1850		
TOTAL Facture							
	Prix total HT	120		181,92		188,04	3,36%
	TVA			18,19		18,80	3,36%
	Prix total TTC	120		200,11		206,84	3,36%
	Prix m ³			1,6676		1,7237	3,36%

Tarifs 2022 :
206,84 € TTC

+ 3,36 % par rapport
à 2021.

FACTURE POUR 120 m3



- ✓ La part communautaire reste stable
- ✓ La part du délégataire augmente de 5,72%.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement a augmenté de 3,36%.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	52,80 €	52,80 €	0,00%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	106,92 €	113,04 €	5,72%
TVA	18,19 €	18,80 €	3,36%
Total	200,11 €	206,84 €	3,36%

FACTURE POUR 120 m3

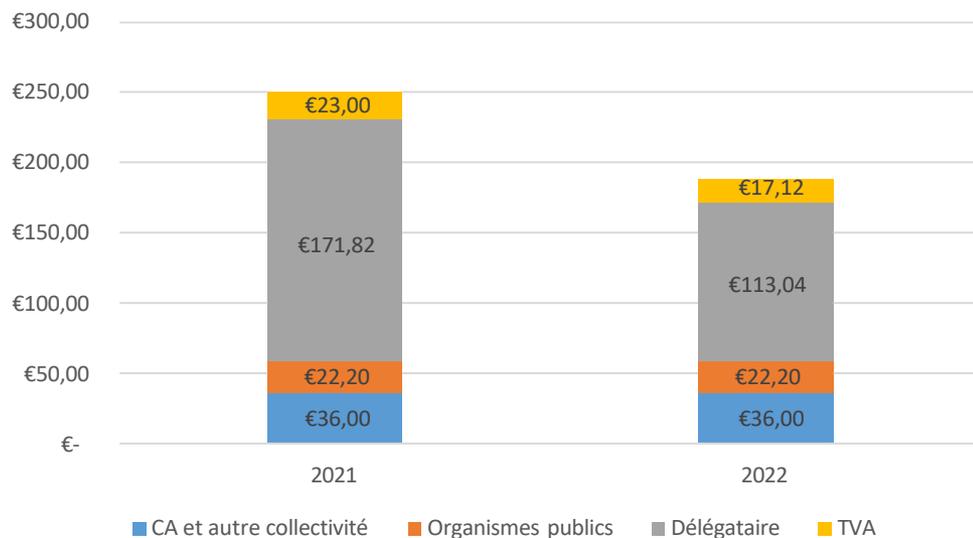
Juilly, Le Mesnil-Amelot, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Othis, Rouvres		Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
			Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
			HT	HT	HT	HT	
Assainissement							
<i>Part délégataire</i>							
Abonnement			23,90	23,90		0,00	-100,00%
Consommation (120 m3/an)	120		1,2327	147,92	0,9420	113,04	-23,58%
Sous-total 1	120			171,82		113,04	-34,21%
<i>Part communautaire</i>							
Abonnement				0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120		0,3000	36,00	0,3000	36,00	0,00%
Sous-total 2	120			36,00		36,00	0,00%
Total assainissement HT				207,82		149,04	-28,29%
<i>soit prix moyen au m3</i>			1,7319		1,2420		-28,29%
Organismes publics							
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120		0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT				22,20		22,20	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>			0,1850		0,1850		
TOTAL Facture							
Prix total HT	120			230,02		171,24	-25,56%
TVA				23,00		17,12	-25,56%
Prix total TTC	120			253,03		188,36	-25,56%
Prix m ³				2,1086		1,5697	-25,56%

Tarifs 2022 :
188,36 € TTC

- 25,56 % par rapport
à 2021.

FACTURE POUR 120 m3

Décomposition du tarif assainissement



- ✓ La part communautaire reste stable
- ✓ La part du délégataire chute de 34,21%
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement a baissé de 25,56%.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	36,00 €	36,00 €	0,00%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Déléataire	171,82 €	113,04 €	-34,21%
TVA	23,00 €	17,12 €	-25,56%
Total	253,03 €	188,36 €	-25,56%

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

	2021
PRODUITS Nets	2 132 416
Exploitation du service	1 958 917
Travaux attribués à titre exclusif	96 622
Produits accessoires	76 877
CHARGES Nettes	2 415 410
Personnel	514 003
Energie électrique	183 640
Produits de traitement	50 511
Analyses	10 755
Sous-traitance, matières et fournitures	1 010 848
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	27 258
Autres dépenses d'exploitation	256 771
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	<i>8 527</i>
<i>Engins et véhicules</i>	<i>46 268</i>
<i>Informatique</i>	<i>60 747</i>
<i>Assurances</i>	<i>6 919</i>
<i>Locaux</i>	<i>55 717</i>
<i>Divers</i>	<i>78 593</i>
Frais de contrôle	35 000
Contribution des services centraux et recherche	70 370
Charges relatives aux renouvellements	218 616
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	<i>26 736</i>
<i>Fonds contractuel</i>	<i>191 880</i>
Charges relatives aux investissements du domaine privé	11 578
Programme contractuel (investissements)	22 302
Pertes sur créances irrécouvrables&contentieux	3 758
RESULTAT AVANT IMPOT	- 282 994
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	
RESULTAT	- 282 994

- En 2021, les charges nettes du délégataire s'élèvent à 2 415 410 € pour un niveau de recettes de 2 132 416 €, soit un résultat négatif de 282 994 €

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2018	Valeur 2019	2020	2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80	80	15	15
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	1	
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0	32	
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants	0,17 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0 /100 km	0/100 km	16/100 km	19/100 km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	96%	83%	90	98%
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30	70
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		2,88	2,90	0,57
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés	2,6 u/1000 abonnés

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les données concernant le taux de desserte dans les communes de la CA ne sont pas fournies

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur 2020	Valeur 2021
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
Existence d'un plan des réseaux	10	10	
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5	
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques			
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.			
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	15	12	
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)			
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13	
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0	
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10	
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10	
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10	
Localisation des autres interventions	10	10	
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10		
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10		
Total	120	80	15

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

Cet indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2021, **100% des boues issues de la STEP ont été évacuées selon des filières conformes.**

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

nombre de demandes d'indemnisation
déposées en vue d'un dédommagement*1000

Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab = $\frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement*1000}}{\text{nombre d'habitants desservis}}$

Concernant cet indicateur, le délégataire indique 0,17/1000 habitants dans son rapport annuel d'exploitation.

P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs} * 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

Le nombre de points noirs du réseau de collecte est de 19 sur la période en 2021.

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Les données des communes ne sont pas disponibles.

P.254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

En 2021, cet indicateur est de 98% en 2021.

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	2020	2021
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)			
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20		
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10		
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20		
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30		
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)			
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10		
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10		
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)			
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10		
Total	120	30	70

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à 0,57 % en 2021.

P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =

$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

En 2021, le taux de réclamation est de 2,6 /1000 abonnés (0 en 2020).

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT**

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances est de 25,82 € en 2021.

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021.

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
STEP	MOUSSY LE NEUF	La station d'épuration doit faire l'objet d'une réhabilitation à minima de la filière pour faire face aux besoins
Réseaux et STEP	SAINT MARD	Le système de assainissement de la commune doit faire l'objet d'une action prioritaire pour garantir des rejets conformes toute l'année Prévoir une réception complète du dégrilleur et de la nouvelle recirculation de la station
Réseaux et STEP	DAMMARTIN-EN-GOËLE	Le système d'assainissement a été jugée conforme pour les rejets au milieu naturel. L'arrivée d'eaux claires parasites en entrée de station d'épuration est constatée et une réflexion sur ce sujet est à mener pour limiter les variations hydrauliques notamment par temps pluvieux.
Autosurveillance	OTHIS	L'autosurveillance du point Sandre A2 est à finaliser pour la transmission mensuelle ensuite des données réglementaires aux services de l'état. Cela permettra de lever la non conformité sur le système d'assainissement.
Inventaire		Un bilan du patrimoine réseau du périmètre de délégation Etablir un avenant pour l'intégration des nouveaux ouvrages (postes, bassins, réseaux) mais aussi pour la réalisation des instructions de permis de construire/certificat d'urbanisme.

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
STEP		Etablir une convention intercommunautaire pour l'admission des eaux usées de Juilly sur la station d'épuration de Nantouillet.
PR	Poste de relèvement de Rouvres	Equiper le poste d'une instrumentation de surveillance
PR	Poste Othis ancienne STEU	Réhabiliter le poste Othis ancienne STEU pour la sécurité des agents Mettre en place d'un dégrilleur
Réseaux	Othis	Favoriser l'accès aux rues des 3 Arpent et la rue du Petit Châalis (très difficiles pour désobstruer les réseaux) ainsi que l'ancien STEU de MOUSSY le Vieux.
Réseaux eaux pluviales	Othis	Réaliser l'entretien des fossés pour favoriser l'écoulement des réseaux pluviaux notamment à Othis.
PR	Othis	Mise en place d'une mesure de débit sur les trop-pleins des PR
<p>La réalisation des diagnostics amont réseau RSDE pour la recherche des micropolluants significatifs est à lancer en 2022 pour les systèmes d'assainissement d'Othis et du Mesnil-Amelot.</p> <p>La réalisation des 6 campagnes de mesures RSDE en entrée et sortie des stations d'épuration d'Othis et Mesnil-Amelot pour la mesure de micropolluants est à lancer avant le 31/12/2022.</p>		

VI) CA ROISSY PAYS DE France

Claye Souilly - Villeparisis – Mitry Mory

CONTEXTE CONTRACTUEL

- **Contractant** : La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour les communes de Claye Souilly - Villeparisis – Mitry Mory
- **Délégataire** : Société Française de Distribution d'Eau (VEOLIA)

Périmètres du service	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Service public d'assainissement	01/07/2020	30/06/2028
Claye Souilly (traitement quartier bois fleuri) / Mitry Mory (quartier le neuf) / Villeparisis)	À partir du 1 ^{er} juillet 2020	
Mitry Mory (station)	A partir du 1er janvier 2024	

MISSIONS REALISEES

Les principales missions confiées à l'exploitant se résument comme suit :

- ✓ La gestion des systèmes d'assainissement
- ✓ L'exploitation de l'ensemble des ouvrages
- ✓ L'exploitation de la STEP et des PR
- ✓ La conduite des relations avec les usagers
- ✓ La facturation et le recouvrement pour le compte de la collectivité des redevances
- ✓ La fourniture à la collectivité d'informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service

FAITS MARQUANTS 2021

- ✓ 3 et 4 juin 2021 : Inondation à Mitry Mory au niveau des rues Jean-Jaurès, Lamartine et Victor Hugo
- ✓ Pollution du bassin Aubertin et de la station de Villeparisis
- ✓ Réparation diverses
 - ✓ Février : réparation de la canalisation d'eau usée face au 13 rue Denis Papin dans la Z I Mitry
 - ✓ Nuit du 14 au 16 juin : réparation de la canalisation de refoulement en encorbellement au-dessus du canal de l'Ourcq à Villeparisis
 - ✓ Remplacement de tampon au niveau de la RD 9 à Mitry-Mory
 - ✓ Investigation au niveau du chemin de Bougy à Mitry-Mory
- ✓ Divers sujets lancés dans le cadre du contrat
 - ✓ Mise à jour de l'inventaire du patrimoine
 - ✓ Présentation du diagnostic réalisé sur les rues des Grues, Monfordé, Cerveau et Ruineuse
 - ✓ Accès à Hypervision 360
 - ✓ Diagnostic permanent
 - ✓ Mise en place du suivi du contrat
- ✓ Mise en service des travaux d'amélioration de la STEP de Villeparisis réceptionnés en janvier 2020

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

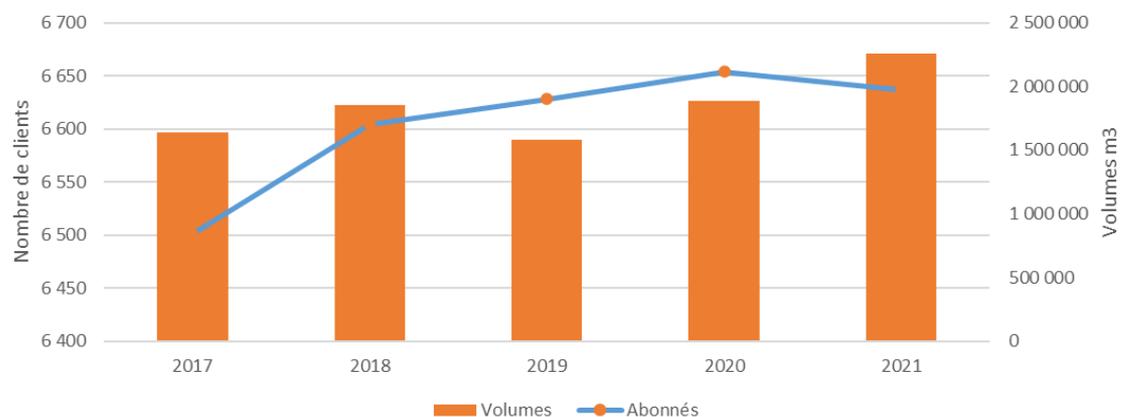
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- ✓ Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne—y compris les résidents saisonnier domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
- ✓ **En 2021, le nombre d'habitants desservis est estimé à 47 126 habitants**

LE NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES

Le tableau ci-dessous récapitule les données pour les communes de la CARPF:

Evolution du nombre de clients et des volumes facturés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés (6 637 abonnés) est en baisse en 2021 de 0,26%. Les volumes assujettis (2 254 129 m³) ont augmenté de plus de 19,30% par rapport à 2020.

Le volume assujetti par abonné est de **340 m³/an en 2021**.



240 440ml

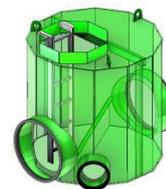
*Dont 96 284 ml Eaux Usées
Dont 107 014 ml Eaux pluviales
Dont 37 142 ml Unitaires*



**1 STEP : capacité totale
: 32 000 EH**



12 BO



21 DO



6 252 Regards



20 Postes de Refoulement



11 645 Branchements



2 900 Grilles/avaloirs

LINÉAIRE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Canalisations					
Canalisations eaux usées (ml)		93 926	96 284	96 284	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>		93 229	96 284	96 284	0,00%
<i>dont refoulement (ml)</i>		697			
Canalisations Unitaires(ml)		42 393	37 142	37 142	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>		42 393			
Canalisations Eaux pluviales(ml)		106 096	107 014	107 014	0,00%
<i>dont gravitaires (ml)</i>		106 096			
<i>dont refoulement (ml)</i>					
Total		242 415	240 440	240 440	0,00%
Branchements					
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires					
Ouvrages annexes					
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs		3062	2 900	2 900	0,00%
Nombre de regards			6 252	6 252	0,00%
BO		7	12	12	0,00%
DO			21	21	0,00%

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de 96 284ml de canalisations eaux usées, 37 142ml de canalisations unitaires et 107 014ml de canalisations eaux pluviales, soit un linéaire de collecte total de **240 440ml**.

INTERVENTIONS REALISEES POUR LE SERVICE DE COLLECTE

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
ITV					
linéaire total réseau (ml)		242 415	240 440	240 440	0,00%
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)		424	10 736	10 385	-3,27%
% du réseau inspecté		0,17%	4,47%	4,32%	
Curage préventif					
Nombre d'interventions sur réseau					
Longueur de canalisation curée (ml)		49 985	16 162	17 947	11,04%
% réseau curée		20,62%	6,72%	7,46%	
Interventions curatives					
Nombre de désobstructions sur réseaux		31	25	77	208,00%
Nombre de désobstructions sur branchements		19	28	63	125,00%
Nombre de désobstructions sur accessoires			2	14	600,00%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)					
% de réseau curée dans le cadre d'une opération de désobstruction					

ITV :

En 2021 , l'exploitant a inspecté **10 385 ml** de canalisations soit **4,32%** de la totalité du réseau..

Curage préventif

Le taux de curage en 2021, représente **7,46 %** de la totalité du réseau gravitaire.

Interventions curatives

154 interventions de débouchage de canalisations et branchements.

L'exploitant a également procédé à 668 enquêtes et contrôles branchements

LES DISPOSITIFS D'EPURATION

	Capacité épuratoire en DBO ₅ (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m ³ /j)
STATION D'EPURATION DE VILLEPARISIS	1 920	32 000	6 410
CAPACITE TOTALE	1 920	32 000	6 410

Le volume des eaux usées traitées à la station d'épuration en 2021 est de **3 627 383 m³** avec un débit moyen journalier de **9 938,03 m³/j**. Cette charge représente **155,03 %** de la capacité nominale de la station d'épuration.

La charge polluante de la station en DBO₅ est de **1 740 kg/j**. Cette charge représente **90,62 %** de la capacité nominale de la station d'épuration

INTERVENTIONS REALISEES : RENOUELEMENT

D'après les données d'exploitation les travaux de renouvellement réalisés en 2021 s'élèvent à **145 556,86€**, pour les opérations suivantes :

- 10 971,16 € au titre de la garantie
- 134 585,7 au titre du fonds de renouvellement

À noter un solde négatif du fonds de renouvellement à hauteur de **18 382,26 €**

Entretien et maintenance

Curages sur tous les ouvrages

Contrôle réglementaire :

- PR
- STEP

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE ET LA CONSOMMATION DE REACTIFS

Energie	2018	2019	2020	2021	N/N-1
STATION EPURATION	1 455 330	1 607 526	1 617 233	1 610 048	-0,44%
PR	273 452*	238 667*	266 483*	325 360	22,09%
TOTAL	1 728 782	1 846 193	1 883 716	1 935 408	2,74%

**absence de données sur certains postes*

L'énergie relevée consommée en 2021 est de **1 935 408 kWh** (1 883 716 kWh en 2020).

Réactifs	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Chlorure d'aluminium (kg)	35 882	37 702	49 063	72 485	47,74%
Polymère (kg)	20 915	15 880	19	0	-100,00%

BOUES ET SOUS-PRODUITS

	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Boues évacuées (Tonnes de MS)	460	558,4	512	513,4	0,27%
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	
Transit (m ³) refus	19,9	22,4	18,1	24	32,60%
Transit (m ³) Sables	15,1	119,7	28,65	73,9	157,94%

- ✓ Boues produites : 2 222,7 tonnes
- ✓ Siccité : 23,10 %,
- ✓ Matières sèches : 513 tonnes
- ✓ Destination :
 - Incinération
 - Centre de stockage de déchets ultimes

Stabilité des boues évacuées par rapport à 2020

LES INDICATEURS FINANCIERS

FACTURE POUR 120 m3

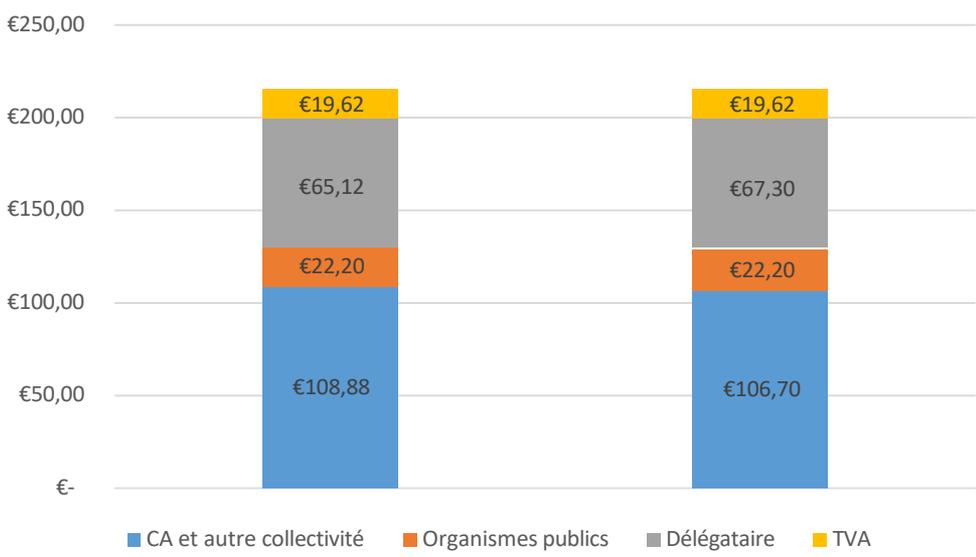
Mitry Mory (Neuf)	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
		HT	HT	HT	HT	
Assainissement						
<i>Part délégataire</i>						
Abonnement			0,00		0,00	#DIV/0!
Consommation (120 m3/an)	120	0,5427	65,12	0,5608	67,30	3,34%
Sous-total 1	120		65,12		67,30	3,34%
<i>Part communautaire</i>						
Abonnement			0,00		0,00	
Consommation (120 m3/an)	120	0,9073	108,88	0,8892	106,70	-1,99%
Sous-total 2	120		108,88		106,70	-1,99%
Total assainissement HT			174,00		174,00	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>		1,4500		1,4500		0,00%
Organismes publics						
Redevance Modernisation Réseaux de Collecte	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT			22,20		22,20	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>		0,1850		0,1850		
TOTAL Facture						
Prix total HT	120		196,20		196,20	0,00%
TVA			19,62		19,62	0,00%
Prix total TTC	120		215,82		215,82	0,00%
Prix m ³			1,7985		1,7985	0,00%

Tarifs 2022 :
215,82 € TTC

Stabilité des tarifs par rapport à 2021.

FACTURE POUR 120 m3

Décomposition du tarif assainissement



- ✓ La part communautaire baisse de 1,99%
- ✓ La part du délégataire est en hausse de +3,34%.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement reste stable

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	108,88 €	106,7	
Organismes publics	22,20		
<u>Délégataire</u>			
<u>TVA</u>			

FACTURE POUR 120 m3

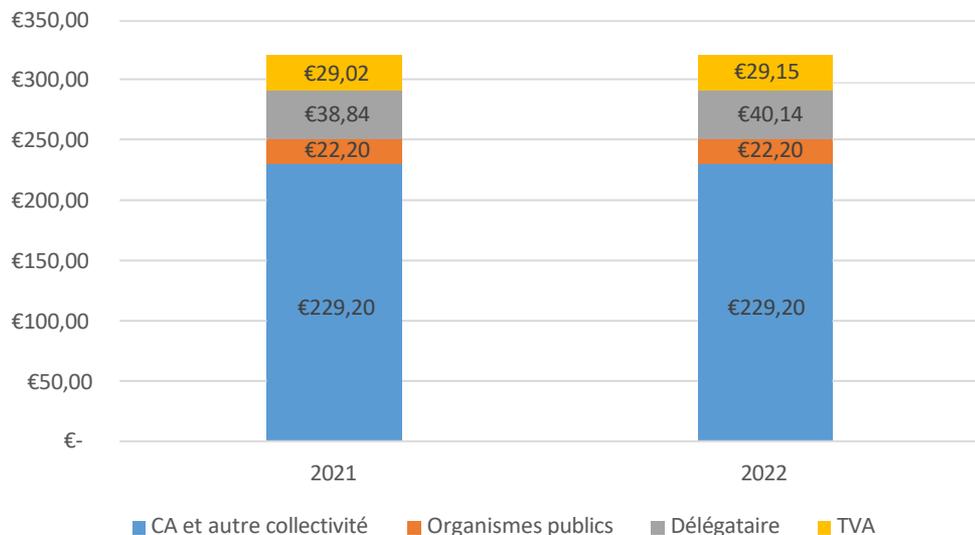
Villepariris		Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
			Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
			HT	HT	HT	HT	
Assainissement							
<i>Part délégataire</i>							
	<i>Abonnement</i>			0,00		0,00	
	<i>Consommation (120 m3/an)</i>	120	0,3237	38,84	0,3345	40,14	3,34%
	Sous-total 1	120		38,84		40,14	3,34%
<i>Part communautaire</i>							
	<i>Abonnement</i>			0,00		0,00	
	<i>Consommation (120 m3/an)</i>	120	1,9100	229,20	1,9100	229,20	0,00%
	Sous-total 2	120		229,20		229,20	0,00%
Total assainissement HT				268,04		269,34	0,48%
<i>soit prix moyen au m3</i>			2,2337		2,2445		0,48%
Organismes publics							
	<i>Redevance Modernisation Réseaux de Collecte</i>	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
Total taxes HT				22,20		22,20	0,00%
<i>soit prix moyen au m3</i>			0,1850		0,1850		
TOTAL Facture							
	Prix total HT	120		290,24		291,54	0,45%
	TVA			29,02		29,15	0,45%
	Prix total TTC	120		319,27		320,69	0,45%
	Prix m ³			2,6606		2,6725	0,45%

Tarifs 2022 :
320,69 € TTC

Légère hausse par
rapport à 2021

FACTURE POUR 120 m3

Décomposition du tarif assainissement



- ✓ La part communautaire reste stable
- ✓ La part du délégataire augmente de 3,34%.
- ✓ La part organismes publics n'évolue pas
- ✓ Globalement la facture d'assainissement a augmenté de 0,45%.

Le tableau ci-après récapitule les parts respectives :

Assainissement	2021	2022	%
CA et autre collectivité	229,20 €	229,20 €	0,00%
Organismes publics	22,20 €	22,20 €	0,00%
Délégataire	38,84 €	40,14 €	3,34%
TVA	29,02 €	29,15 €	0,45%
Total	319,27 €	320,69 €	0,45%

CARE NET DE LA DÉLÉGATION

	2020 1er semestre	2020 2eme semestre	2021
PRODUITS Nets	478 133	814 763	1 700 739
Exploitation du service	478 133	763 529	
Travaux attribués à titre exclusif		51 234	
Produits accessoires			
CHARGES Nettes	693 285	775 77	1 901 218
Personnel	182 294	24	
Energie électrique	154 077		
Produits de traitement	37 831		
Analyses	10 557		
Sous-traitance, matières et fournitures	218 71		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	-		
Autres dépenses d'exploitation			
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>			
<i>Engins et véhicules</i>			
<i>Informatiqu</i>			
<i>Assur</i>			
Frais de contrôle			
Contribution des services centraux			
Charges relatives aux renouvel			
<i>Pour gara</i>			
Charges relatives au			
<i>P</i>			
Pertes sur cr			
RESULTA			
Impô			
R			

- En 2021, les charges nettes du délégataire s'élèvent à 1 901 218 € pour un niveau de recettes de 1 700 739 €, soit un résultat négatif de 200 479 €

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Principaux indicateurs	Valeur 2020	Valeur 2021
[P202.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	100%
[P207.0] Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0
[P207.0] Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0	0
[P251.1] Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2] Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0 u/100 km	0 u/100 km
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	15	37
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
[P257.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,85%	0,48%
[P258.1] Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	87%	73%

Le taux de desserte par le réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les données concernant le taux de desserte dans les communes de la CA ne sont pas fournies

P.202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
Localisation des autres interventions	10	
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
Total	120	15

P.203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO_5 .

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'État à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque STEP du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO_5 (moyenne annuelle). La conformité des STEP ne peut pas être saisie et est renseignée automatiquement par les services de l'Etat à partir des données ROSEAU.

Le délégataire ne fournit pas de données sur ce point.

P.206.3 TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES

Cet indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

En 2021, **100% des boues issues de la STEP ont été évacuées selon des filières conformes.**

P.251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (pollution) Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement} \times 1000}{\text{nombre d'habitants desservis}}$$

Concernant cet indicateur, le délégataire indique 0 dans son rapport annuel d'exploitation.

P.252.2 POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc et celle de l'intervention (lavage, mise en sécurité, etc).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public dans les parties privatives des usagers.

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs} * 100}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}}$$

Le nombre de points noirs du réseau de collecte est de 0 en 2021.

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Les données des communes ne sont pas disponibles.

P.254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} * 100$$

En 2021, cet indicateur est de 37 % (15% en 2020).

P.255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL

L'indice est compris entre 0 et 120 les 20 points des parties B et C ne pouvant être obtenues que si la partie A atteint au moins 80 points. Pour les valeurs d'indice entre 0 et 80 l'acquisition de points supplémentaire n'est possible que si les étapes précédentes sont réalisées.

	Barème	Valeur ICR
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)		
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaire ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	
Total	120	NA

P.257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 /[] est comptabilisée, quelque soit le motif du non paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Le délégataire mentionne que le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente à 0,48% en 2021 contre 0,85 % en 2020.

P.258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Il se calcul comme suit =

$$\frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Cet indicateur est égal à 0 en 2021.

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
DANS LE DOMAINE DE
L'ASSAINISSEMENT**

P.207 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le montant des abandons de créances est de 0 € en 2021.

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L-1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Pas d'opérations de coopération décentralisée en 2021.

PROJETS À L'ÉTUDE

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Bassin d'orage	8 mai 1945 MITRY	Faire un chemin pour avoir accès à l'ensemble du caniveau Remettre en état les clôtures et le portail Remplacement du portail à la charge de la RATP
Bassin d'orage	Boisparisis VILLEPARISIS	La CARPF a réalisé les travaux pour rétablir l'écoulement des eaux dans le bassin, retrouver les caniveaux béton, de façon que les réseaux en amont ne soient plus en charge. Il reste à retrouver les caniveaux béton et recréer le raccordement sur la Reneuse non busée
Bassin d'orage	Aubertin VILLEPARISIS	Travaux de pose d'un garde-corps à prévoir au niveau de l'exutoire du bassin
Réseaux	Mitry VILLEPARISIS	Nombreux tronçons sont à remplacer ou à réhabiliter (chemisage, robot multifonction...) et resceller/changer de nombreux tampons Interventions à prévoir sur les branchements non raccordés
Réseaux	Avenue du Dauphiné MITRY	Demander un curage régulier à l'EPT Terres d'Envol car le réseau qui vient de la ville du bd du Centre à Tremblay présenterait des contre-pentes
Réseaux	Rue Amélie Martin MITRY	Vérifier si les réseaux ont été rétrocedés

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU DÉLÉGATAIRE

Type d'installation	Localisation	Commentaires
Réseaux	MITRY	Plan d'action inondation Plan d'action dysfonctionnement du réseau Travaux de remplacement du train à prévoir RD84 pont RER
Réseaux	VILLEPARISIS	Lutte contre les inondations lors de fortes pluies : grille à créer au 102 boulevard Ourcq Hé état d'usure de la canalisation de refoulement du PR Salengro : analyse métallographique à prévoir
PR	André Carrez Flandre Bois Mitry Roger Salengro	Etude de faisabilité à réaliser Proposition à faire pour améliorer l'exploitation Proposition prise de temps sec à faire Pause d'un éclairage fixe
Avaloir	Avenue du 8 mai 1945 MITRY	Redimensionner l'avaloir existant
Patrimoine		Mise à jour de la base patrimoniale en cours
Micropolluants		Prévoir étude diagnostic en amont sur les systèmes de Mitry et Villeparisis

VII) Indicateurs financiers de la CARPF

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Assainissement	2021
Total des recettes réelles	5 030 211
Produits courants non financiers	4 793 629
<i>Ventes de produits</i>	4 676 049
<i>Autres produits de gestion courante</i>	117 580
<i>Subvention d'exploitation</i>	0
Produits courants financiers	0
<i>Autres produits financiers</i>	0
Produits exceptionnels	236 582
Total des dépenses réelles	1 400 581
Charges courantes non financières	645 793
<i>Charges à caractère général</i>	300 070
<i>Charges de personnel</i>	345 723
<i>Autres charges de gestion courantes</i>	
Charges courantes financières	464 777
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	464 777
Charges exceptionnelles	290 011
Epargne brute de l'exercice	3 629 630
Remboursement du capital	1 793 082
Epargne nette de l'exercice	1 836 548

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2021 s'élèvent à 5 030 211€ H.T.

Les charges s'élèvent à 1 400 581 € HT.

Il en découle une épargne brute de 3 629 630 €.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- ▶ Le tableau ci-après récapitule les montants financiers liés aux investissements de la Collectivité :

	2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 534 004,99 €
Recettes d'investissement	2 372 286,02 €
Besoin de financement	5 161 718,97 €

Emprunt nouveau	
FCTVA	

- ▶ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 534 004,99 € en 2021 hors remboursement du capital.
- ▶ Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 372 286,02 € hors emprunt nouveau.

ETAT DE LA DETTE

- ▶ Le ratio de capacité de désendettement se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

- ▶ Cette durée se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de capacité de désendettement pour l'année N} = \frac{\text{Encours de la dette au 31/12/N}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

- ▶ Pour l'exercice 2021 les données de la CARPF sont les suivantes :

		2021
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 793 082,32 €
	en intérêts	464 776,79 €
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		21 468 557,44
Épargne brute		3 629 629,96 €
Durée d'extinction de la dette (année)		5,91

- ▶ **Le ratio de capacité de désendettement est de 5,91 ans**